

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

326th MEETING: 23 JUNE 1948

326ème SEANCE: 23 JUIN 1948

No. 89

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Three hundred and twenty-sixth meeting

	<i>Pages</i>
146. Provisional agenda	1
147. Adoption of the agenda	1
148. Continuation of the discussion of the Indonesian question	1

TABLE DES MATIERES

Trois-cent-vingt-sixième séance

	<i>Pages</i>
146. Ordre du jour provisoire	1
147. Adoption de l'ordre du jour	1
148. Suite de la discussion sur la question indonésienne	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

T. YEAR

No. 89

TROISIEME ANNEE

No 89

THREE HUNDRED AND TWENTY-SIXTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 23 June 1948, at 2.30 p.m.*

President: Mr. F. EL-KHOURI (Syria).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

146. Provisional agenda (document S/Agenda 326)

1. Adoption of the agenda.
2. Indonesian question:
 - (a) Report of the Committee of Good Offices on political developments in Western Java (document S/729);
 - (b) Report of the Committee of Good Offices on political developments in Madura (document S/786);
 - (c) Second interim report of the Committee of Good Offices to the Security Council (document S/787);
 - (d) Report of the Committee of Good Offices on the Federal Conference opened in Bandung on 27 May 1948 (document S/842).

147. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

148. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Hood, representative of Australia; Mr. Pillai, representative of India; Mr. van Kleffens, representative of the Netherlands; General Romulo, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Security Council table.

TROIS-CENT-VINGT-SIXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 23 juin 1948, à 14 h. 30.*

Président: M. F. EL-KHOURI (Syrie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

146. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 326)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question indonésienne:
 - a) Rapport de la Commission des bons offices sur l'évolution de la situation dans le territoire occidental de Java (document S/729);
 - b) Rapport de la Commission des bons offices sur l'évolution de la situation politique à Madoura (document S/896);
 - c) Deuxième rapport provisoire de la Commission des bons offices au Conseil de sécurité (document S/787);
 - d) Rapport de la Commission des bons offices sur la Conférence fédérale qui s'est ouverte le 27 mai 1948 à Bandoeng (document S/842).

147. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

148. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Hood, représentant de l'Australie; M. Pillai, représentant de l'Inde; M. van Kleffens, représentant des Pays-Bas; le général Romulo, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

The PRESIDENT: As agreed at the 323rd meeting of the Security Council devoted to the Indonesian question, I have sent a cablegram to the Committee of Good Offices. I shall now call on the Assistant Secretary-General to read the cablegram.

Mr. KERNO (Assistant Secretary-General in charge of Legal Affairs): It reads as follows:

"Prochairman in connexion with Press report concerning discontinuance of negotiations in Indonesia have honour request Committee to furnish Council at its discretion with information pertaining to suspension of negotiations including its course and eventual duration. For Committee's information Secretariat airmailing copies of verbatim records of Council's last three meetings.

"Faris EL-KHOURI,
"President, Security Council"

The PRESIDENT: Since then we have received replies which have been distributed as documents S/850 and S/850/Add.1. We have also received, by cablegram, another complementary report which has been distributed as document S/848. These documents, together with the last report, will be discussed at this meeting.

The representatives of the Republic of Indonesia, the Netherlands, the Philippines, France and the United States of America have asked to speak today. I shall call on them in the order just mentioned. The first speaker will be the representative of the Republic of Indonesia.

Mr. PALAR (Republic of Indonesia): At this meeting it is intended to consider the so-called Federal Conference which is now being held in Bandung, and about which the Committee of Good Offices has sent us a report. However, this latest report of the Committee of Good Offices comes into much better focus if we examine it against the background of the reports on West Java and Madura.

As I said at one of the previous meetings [316th meeting], what has taken place in West Java and Madura is only a small example of the policy followed by the Dutch throughout the whole of Indonesia. Therefore, it is a good thing that, in addition to the Bandung Conference, I also have the opportunity now to discuss the speech made by the representative of the Netherlands on 10 June [316th meeting].

At that meeting, Mr. van Kleffens said that the Dutch Government is beginning to get tired of the procedure of discussing incidental questions of secondary importance, and later, he added that it "... is not prepared to come here every once in a while to discuss details." The

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément à la décision prise lors de la 323ème séance que le Conseil de sécurité a consacrée à la question d'Indonésie, j'ai envoyé un télégramme à la Commission des bons offices. Je demande au Secrétaire général adjoint de donner lecture de ce télégramme.

M. KERNO (Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires juridiques) (*traduit de l'anglais*): Voici le texte du télégramme:

"Président de la Commission des bons offices. Au sujet des informations de presse sur l'interruption des négociations en Indonésie, j'ai l'honneur de demander à la Commission de fournir au Conseil, lorsqu'elle le jugera utile, des renseignements sur la suspension des négociations, sur la situation qui en résulte et sur la durée éventuelle de cette suspension. Le Secrétariat a adressé par avion à la Commission, à titre d'information, les comptes rendus sténographiques des trois dernières séances du Conseil.

"Faris EL-KHOURI,
"Président du Conseil de sécurité"

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous avons depuis lors reçu des réponses à ce télégramme; elles ont été distribuées dans les documents S/850 et S/850/Add.1. Nous avons également reçu par télégramme un autre rapport complémentaire qui a été distribué sous la forme du document S/848. Ces documents, ainsi que le dernier rapport, vont être discutés à la présente séance.

Les représentants de la République d'Indonésie, des Pays-Bas, des Philippines, de la France et des Etats-Unis d'Amérique ont demandé à prendre la parole aujourd'hui; je la leur donnerai dans l'ordre que je viens d'indiquer. Nous entendrons, en premier lieu, le représentant de la République d'Indonésie.

M. PALAR (République indonésienne) (*traduit de l'anglais*): Le Conseil doit examiner à cette séance la question de la Conférence dite fédérale qui se tient actuellement à Bandoeng et au sujet de laquelle la Commission des bons offices a adressé un rapport. Toutefois, pour bien saisir le sens de ce dernier rapport, il faut l'examiner à la lumière des rapports relatifs au territoire occidental de Java et à Madoura.

Comme je l'ai déjà déclaré lors d'une séance précédente [316ème séance], les événements qui se déroulent dans le territoire occidental de Java et à Madoura ne donnent qu'une faible idée de la politique que les Pays-Bas pratiquent dans toute l'Indonésie. Il est donc fort heureux que, en plus de la question de la Conférence de Bandoeng, je puisse discuter aujourd'hui le discours prononcé le 10 juin par le représentant des Pays-Bas [316ème séance].

A cette séance, M. van Kleffens a déclaré que son Gouvernement commençait à se lasser de la procédure qui consiste à discuter des questions annexes d'importance secondaire; il ajouta que son Gouvernement "n'est pas disposé à venir ici à intervalles réguliers pour discuter de détails".

details to which the representative of the Netherlands referred there were, clearly, West Java and Madura.

Mr. van Kleffens' words are rather remarkable if, for example, we bear in mind that on one of these minor matters, namely, the evacuation of part of the population of West Java into the hills, Mr. van Kleffens himself requested a report from on-the-spot observers, and, as a matter of fact, that report has shown us that even on this particular point Mr. van Kleffens was sadly misinformed by his Government last February, when he denied that any such evacuation had taken place.

Mr. van Kleffens' words are brought into an even more remarkable light if one recalls with how much aplomb and with how much emphasis Mr. van Kleffens first asserted, in February, that the setting-up of the State of West Java had taken place by normal, democratic methods. But after the Committee of Good Offices' report on West Java had demonstrated, indisputably, that Mr. van Kleffens had given the Security Council a complete misrepresentation of the facts on West Java, the representative of the Netherlands shifted his ground and now he is defending, with the same aplomb, the abnormal procedure followed in West Java, saying that this peculiar method was the only possible, democratic one.

Bearing this in mind, one can now understand why the Dutch Government is not prepared to come here every once in a while to discuss details like West Java and Madura. After all, Dutch policy in West Java and Madura does not reflect very favourably on the Netherlands Government, nor on that Government's understanding of the words "democracy" and "democratic procedure". We Indonesians are grateful to the Security Council for the fact that these events have been brought before an international forum by means of the reports of the Committee of Good Offices.

But still more important is the fact that the Committee of Good Offices' report on West Java has clearly demonstrated that the Netherlands Indies Government, via Mr. van Kleffens, has intentionally misinformed the Security Council. This fact is of the greatest importance. Here we do not have a question of difference of interpretation, as for example in the unilateral interpretation of articles of an agreement. No, what we have here is, to put it mildly, a case of deliberate misrepresentation of facts.

Do you now understand why we are so filled with distrust? Is there any reason for us to expect that the Netherlands Indies Government will be more honest with the Republic of Indo-

Les questions de détail auxquelles le représentant des Pays-Bas a fait allusion sont évidemment celles du territoire occidental de Java et de Madoura.

Pour comprendre tout l'intérêt que présente cette déclaration de M. van Kleffens, il faut se souvenir que, lorsqu'il s'agissait de l'une de ces questions secondaires, à savoir l'évacuation d'une partie des habitants du territoire occidental de Java vers les montagnes, M. van Kleffens lui-même a exigé qu'un rapport fût rédigé par des observateurs sur place et ce rapport a démontré, en fait, que, même sur ce point particulier, M. van Kleffens avait malheureusement été mal renseigné par son Gouvernement en février dernier, car il niait alors que cette évacuation ait eu lieu.

Les paroles de M. van Kleffens ont encore plus d'intérêt si l'on se rappelle l'assurance et l'insistance avec laquelle M. van Kleffens déclara pour la première fois en février que le territoire occidental de Java avait été constitué en Etat selon un processus normal et démocratique. Néanmoins, après que le rapport de la Commission des bons offices sur ce territoire eut démontré sans conteste que M. van Kleffens avait fait au Conseil de sécurité un compte rendu entièrement faux des événements dans ce pays, le représentant des Pays-Bas changea d'attitude, et il défend aujourd'hui avec la même assurance la procédure anormale que l'on a suivie dans le territoire occidental de Java en déclarant que cette méthode particulière était la seule praticable, la seule qui soit démocratique.

L'on comprend maintenant pourquoi le Gouvernement néerlandais n'est pas disposé à envoyer de temps en temps un représentant discuter devant ce Conseil des questions de détail comme celle du territoire occidental de Java et de Madoura. Tout compte fait, la politique des Pays-Bas dans ces territoires ne fait guère honneur au Gouvernement des Pays-Bas, ni à sa conception de la "démocratie" et des "méthodes démocratiques". Nous sommes, nous Indonésiens, reconnaissants au Conseil de sécurité du fait que ces événements ont été portés à la connaissance d'une assemblée internationale grâce aux rapports de la Commission des bons offices.

Mais plus important encore est le fait que le rapport de Commission sur le territoire occidental de Java a clairement démontré que le Gouvernement des Indes néerlandaises a, par l'intermédiaire de M. van Kleffens, intentionnellement communiqué au Conseil de sécurité des renseignements inexacts. Ce fait est de la plus haute importance. Il ne s'agit pas ici d'une divergence dans l'interprétation, comme cela se produit par exemple lorsque les clauses d'un accord sont interprétées en faveur d'une seule partie. Il s'agit, c'est le moins qu'on puisse dire, d'une déformation voulue des faits.

Comprenez-vous maintenant les raisons de notre méfiance? Comment pourrions-nous espérer que le Gouvernement des Indes néerlandaises se montre plus honnête à l'égard de la Répu-

nesia than it has been with the Security Council of the United Nations?

Mr. van Kleffens says that the Republic of Indonesia has also given the Dutch reasons for mistrust. For instance, Mr. van Kleffens would have us undergo a change of heart about what he terms the unitarian tendencies of the Republic and the Republic's negative attitude towards the Netherlands-Indonesian Union. However, Mr. van Kleffens' complaints about unitarian tendencies and negative attitudes are only contentions, and after the events in West Java we have to be wary of contentions made by the Netherlands Government. It is not too difficult to prove that these latest contentions of Mr. van Kleffens have no more basis in fact than did the interesting story he told us last February about the purely spontaneous conference held in West Java.

Mr. van Kleffens charged the Republic with being unitarian. But, as was pointed out by the representative of China last Thursday, Mr. van Kleffens did not give any evidence to substantiate such a charge. It so happens that I myself come from East Indonesia, not from Java or Sumatra, and I am in favour of a federative United States of Indonesia. The composition of the Government of the Republic, since its inception almost three years ago, containing, at all times, figures from all parts of Indonesia, is a guarantee of the Republic's desire for federation.

Let me make it clear once and for all. We of the Republic of Indonesia have fully and clearly accepted the idea of a federation. Let there be no doubt about that. But we want a federation in the interests of Indonesia, a federation in accordance with the principles of democracy. We do not want a federation such as the Dutch are now trying to create by using methods along the lines of their technique in West Java and Madura. Such a federation is planned for the benefit of the Dutch, not for the Indonesian people.

As proof that the Government of the State of East Indonesia—so far the largest State established by the Dutch—does not doubt the federalist aims of the Republic, the Government of East Indonesia stated to the East Indonesian Parliament two days ago that it was, and is still acknowledging the Republic of Indonesia as the promoter of the struggle for independence of the whole Indonesian nation.

The Republic, according to Mr. van Kleffens, is supposed to have a negative attitude toward the proposed union between the Netherlands and the United States of Indonesia. Let me also make this case clear once and for all. We have accepted the principle of a union, and I wish to assure you that we adhere to that principle. However,

blique d'Indonésie qu'il ne l'a été à l'égard du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies?

M. van Kleffens déclare que la République d'Indonésie a, de son côté, provoqué la méfiance des Pays-Bas. M. van Kleffens voudrait, par exemple, que la République renonce à ce qu'il appelle ses tendances unitaires et son attitude négative à l'égard de l'Union entre les Pays-Bas et l'Indonésie. Or, les plaintes de M. van Kleffens au sujet de ces tendances unitaires et de cette attitude négative ne sont que des arguments et ce qui s'est passé dans le territoire occidental de Java nous a appris à nous méfier des arguments du Gouvernement néerlandais. Il ne serait pas bien difficile de prouver que les derniers arguments de M. van Kleffens n'ont pas plus de fondement que l'intéressante histoire qu'il nous a contée en février dernier sur le caractère purement spontané de la conférence tenue dans le territoire occidental de Java.

M. van Kleffens a accusé la République d'être unitaire. Toutefois, comme l'a fait remarquer jeudi dernier le représentant de la Chine, M. van Kleffens n'a apporté aucune preuve à l'appui de cette accusation. Il se trouve que je viens moi-même d'Indonésie orientale et non pas de Java ni de Sumatra, et je suis partisan d'une fédération des Etats-Unis d'Indonésie. Le fait que le Gouvernement de la République, depuis sa création, il y a presque trois ans, a toujours été composé de représentants de toutes les parties de l'Indonésie, montre bien que la République accepte le principe fédératif.

Je tiens à préciser ce point une fois pour toutes: nous, citoyens de la République d'Indonésie, avons sans ambage et sans réserve accepté l'idée d'une fédération. Personne ne doit en douter, mais nous voulons une fédération dans l'intérêt de l'Indonésie, une fédération qui soit conforme aux principes démocratiques; nous ne voulons pas d'une fédération comme celle que les Pays-Bas tentent de constituer aujourd'hui en usant d'une tactique analogue à celle qu'ils ont employée dans le territoire occidental de Java et à Madoura. Une telle fédération est destinée à servir les intérêts des Néerlandais et non ceux du peuple d'Indonésie.

Le Gouvernement de l'Etat d'Indonésie orientale—le plus important que les Néerlandais aient créé jusqu'alors—ne doute pas des objectifs fédéralistes de la République, et en voici la preuve: le Gouvernement de ce pays a déclaré au Parlement, il y a deux jours, qu'il a reconnu et qu'il reconnaît toujours la République d'Indonésie comme le champion de la lutte pour l'indépendance de la nation indonésienne tout entière.

M. van Kleffens prétend que la République adopte une attitude négative à l'égard des propositions d'union entre les Pays-Bas et les Etats-Unis d'Indonésie. Sur ce point encore, je tiens à apporter une fois pour toutes des précisions. Nous avons accepté le principe de l'union et nous respectons ce principe, je vous l'affirme.

such a union must be a union between sovereign States as set forth in the "Renville" principles. But the amendment to the Dutch Constitution, to which I referred at a previous meeting [316th meeting], makes us apprehensive lest the Netherlands bring into practice certain ideas with regard to this union which will not at all fit into the basic conception of this union. I believe that I have made this clear in a previous speech. We are in favour of the Netherlands-Indonesian Union, but we harbour feelings of distrust about the Dutch intentions regarding this union.

But there is still another complaint from the Dutch side, namely, that we have recognized Dutch sovereignty but that we do not act in accordance with that recognition. On this point at least there must be a clarification. The representative of the Netherlands said that Netherlands sovereignty was recognized in a letter from President Soekarno to the United States Government on 10 July 1947, and that it has been recognized again in principle 1 of the six additional "Renville" principles.

With regard to the letter written by President Soekarno, may I point out that the letter is dated 10 July 1947, and concerns the transition period fixed by the Linggadjadi Agreement—I repeat, by the Linggadjadi Agreement—which was then in existence. But the Linggadjadi Agreement was abrogated by the Dutch Government on the night of 20 July 1947; ten days after the letter was written by President Soekarno.

I shall speak in greater detail about this abrogation of the Linggadjadi Agreement later on. But it is an established fact that after abrogating this agreement the Dutch have to accept the consequences of their abrogation, namely, that all statements issued on the basis of this agreement have become invalid. Of course, this also applies to the letter of President Soekarno.

But how are we to deal now with the recognition of Netherlands sovereignty by the Republic of Indonesia by virtue of principle 1 of the six additional "Renville" principles? On this point, the Dutch are also mistaken, as is demonstrated by the following facts.

Up to the signing of the Linggadjadi Agreement on 25 March 1947, the positions taken by the Republic of Indonesia and the Netherlands Government were these: the Republic of Indonesia proclaimed its independence and thereby assumed sovereignty over the whole of Indonesia; the Netherlands Government claimed that it retained absolute sovereignty over the whole of Indonesia.

On 25 March 1947, both parties relinquished a part of their respective claims in the Linggadjadi Agreement. By the terms of the Linggadjadi Agreement, the Republic of Indonesia yielded its sovereignty over the areas outside Java, Sumatra and Madura, and accepted the plan for a union

Mais cette union doit intervenir entre des Etats souverains, comme il est prévu par les principes du "Renville", alors que l'amendement à la Constitution des Pays-Bas auquel j'ai fait allusion lors d'une séance précédente [316ème séance], nous fait craindre que les Pays-Bas ne mettent en pratique certaines idées qui ne s'accorderaient nullement avec cette conception fondamentale de l'union. Je crois l'avoir déjà dit clairement dans une déclaration précédente; nous sommes en faveur d'une union entre les Pays-Bas et l'Indonésie, mais nous avons quelque méfiance en ce qui concerne les intentions des Néerlandais à cet égard.

Les Néerlandais formulent encore une autre plainte, à savoir que nous avons déclaré reconnaître la souveraineté des Pays-Bas, mais que nos actes ne sont pas conformes à cette déclaration. Il faut tirer au clair cette question. Le représentant des Pays-Bas a déclaré que la souveraineté néerlandaise a été reconnue dans une lettre que le Président Soekarno a adressée le 10 juillet 1947 au Gouvernement des Etats-Unis, et que cette souveraineté a été également reconnue par le premier des six principes complémentaires du "Renville".

Je tiens à souligner que la lettre du Président Soekarno porte la date du 10 juillet 1947 et concerne la période de transition déterminée par l'Accord de Linggadjadi — je dis bien, l'Accord de Linggadjadi — qui était alors en vigueur. Or, cet accord a été dénoncé par le Gouvernement néerlandais dans la nuit du 20 juillet 1947, soit dix jours après que ladite lettre eut été écrite par le Président Soekarno.

J'examinerai ultérieurement et plus en détail cette dénonciation de l'Accord de Linggadjadi. Toutefois, il est incontestable que, ayant dénoncé cet accord, les Néerlandais doivent reconnaître que, en conséquence, les déclarations fondées sur les termes de cet accord ne sont plus valables, et cela s'applique, notamment, à la lettre du Président Soekarno.

Comment allons-nous maintenant aborder la question de la reconnaissance de la souveraineté des Pays-Bas par la République d'Indonésie, en application du premier des six principes complémentaires du "Renville"? Les Néerlandais font encore erreur sur ce point, je vais le prouver par des faits.

Jusqu'au 25 mars 1947, date de la signature de l'Accord de Linggadjadi, la République d'Indonésie et le Gouvernement des Pays-Bas avaient pris les positions suivantes: la République d'Indonésie proclamait son indépendance et étendait par cela même sa souveraineté à toute l'Indonésie; le Gouvernement néerlandais prétendait, au contraire, qu'il conservait la souveraineté absolue sur tout le territoire.

Le 25 mars 1947, les deux parties abandonnèrent certaines de leurs revendications respectives en acceptant l'accord en question. Aux termes de cet accord, la République d'Indonésie a renoncé à sa souveraineté sur les territoires situés hors de Java, Sumatra et Madoura, et elle a

between a sovereign Netherlands and a sovereign Indonesia, with the King of the Netherlands at the head of this union. The Netherlands Government relinquished a part of its sovereignty by recognizing the *de facto* sovereignty of the Republic of Indonesia over Java, Sumatra and Madura.

On the night of 20 July 1947, at the very moment that the Dutch launched their so-called police action against the Republic, the Netherlands Government announced its abrogation of the Linggadjadi Agreement, in these words:

"The Netherlands Government must state, after so long and fruitless an effort to obtain a really peaceful co-operation from the Republican side, the Netherlands Government can no longer consider itself bound, in its dealings with the Republic, either to the truce or to the Linggadjadi Agreement. The Netherlands Government cannot continue to bear responsibility for a situation which is untenable in itself and which must lead to an increasing weakening of the economic and spiritual foundations, on which alone the sovereign United States of Indonesia and the Netherlands-Indonesian Union can be built speedily and solidly.

"The Netherlands Government, therefore, recovers its freedom of action and will take such measures that will make an end to this untenable situation. . ."

This is a clear abrogation of the Linggadjadi Agreement. Therefore, since 20 July 1947 the Dutch have returned to their claim of 100 per cent sovereignty over Indonesia. But it is not only the position of the Republic which was changed by the Netherlands Government's abrogation of the Linggadjadi Agreement. That is the mistake the Dutch always make; they forget that abrogating a treaty has consequences for both parties to that treaty. Thus, when the Netherlands Government abrogated the Linggadjadi Agreement the position of the Republic was changed as well, and the Republic also returned to its position and its claims pre-Linggadjadi, as the Dutch did.

But the Dutch are trying to confuse the world. They keep referring to something which they call their Linggadjadi "programme". What is this Linggadjadi programme of the Dutch? It is the Netherlands Government's own unilateral interpretation of the Linggadjadi Agreement—an agreement which the Netherlands Government itself abrogated. But the Dutch go right on referring to a Linggadjadi programme. That is all very well; let the Dutch have their Linggadjadi programme, or any programme they choose. As long as it is simply a Dutch programme, and in no way represents an agreement with the Republic, the Linggadjadi programme cannot in any way be binding on the Republic, and the Republic certainly does not consider itself in any way bound by this purely Dutch programme. The only thing that is important is that the Linggadjadi Agreement no longer exists. All statements made by either side based on the

accepté le principe d'une union entre les Pays-Bas indépendants et une Indonésie indépendante, sous l'autorité du souverain des Pays-Bas. Le Gouvernement néerlandais a renoncé à une partie de sa souveraineté en reconnaissant la souveraineté de fait de la République d'Indonésie sur Java, Sumatra et Madoura.

Dans la nuit du 20 juillet 1947, au moment même où les Néerlandais se livraient à leurs prétendues opérations de police contre la République, le Gouvernement des Pays-Bas dénonçait en ces termes l'Accord de Linggadjadi:

"Le Gouvernement néerlandais se voit dans l'obligation de déclarer que, après s'être efforcé en vain pendant si longtemps d'obtenir la coopération véritablement pacifique de la République d'Indonésie, il considère qu'il n'a plus à observer, dans ses relations avec la République, ni l'accord de trêve, ni l'Accord de Linggadjadi. Le Gouvernement néerlandais ne peut continuer à porter la responsabilité d'une situation intolérable et qui ne peut qu'affaiblir encore les fondements économiques et spirituels qu'il faut assurer aux Etats-Unis souverains d'Indonésie et à l'union entre les Pays-Bas et l'Indonésie si on peut les édifier rapidement et solidement.

"En conséquence, le Gouvernement des Pays-Bas se déclare libre de prendre à l'avenir les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation intolérable . . ."

Voilà, rédigée en termes clairs, l'abrogation de l'Accord de Linggadjadi. Depuis le 20 juillet 1947, les Pays-Bas revendiquent donc à nouveau une souveraineté entière sur l'Indonésie. Mais l'abrogation, par le Gouvernement néerlandais, de l'Accord de Linggadjadi, n'a pas modifié que la position des Néerlandais. C'est une erreur que commettent constamment les Néerlandais d'oublier que l'abrogation d'un traité entraîne des conséquences pour les deux parties. Ainsi, lorsque le Gouvernement des Pays-Bas a abrogé l'Accord de Linggadjadi, la République a dû, elle aussi, modifier son attitude et revenir à la position qui était la sienne, et aux revendications qu'elle présentait avant la signature de l'Accord.

Les Néerlandais essaient de semer la confusion dans l'opinion du monde. Ils ne cessent de faire allusion à une chose qu'ils appellent leur "programme" de Linggadjadi. Quel est donc ce "programme" néerlandais de Linggadjadi? C'est une interprétation unilatérale, propre au Gouvernement néerlandais, de l'Accord de Linggadjadi — accord que ce même Gouvernement a abrogé. Cela n'empêche pas les Néerlandais de continuer à parler d'un programme de Linggadjadi. Tout cela est parfait: que les Néerlandais aient donc leur programme de Linggadjadi, ou tout autre programme de leur choix. Du moment qu'il ne s'agit que d'un programme néerlandais qui ne constitue nullement un accord avec la République, ce programme de Linggadjadi ne peut en aucune manière lier la République, laquelle n'est nullement tenue d'observer un programme essentiellement néerlandais. Une seule chose importe: l'Accord de Linggadjadi a cessé

Linggadjati Agreement are nullified by the abrogation of that Agreement.

On 17 January 1948 the Netherlands and the Republic agreed upon a truce agreement and eighteen principles forming a basis for negotiations to reach a political agreement. Four of these eighteen principles are taken from the Linggadjati Agreement, but the political agreement between the two parties has not yet been reached. Therefore these principles forming a basis for negotiations to reach a political agreement cannot yet be valid. If the two parties do not reach a political agreement neither party will be bound by the eighteen principles. Therefore, since the political agreement has not yet been reached, it is impossible that either party can already be bound by these principles. Thus, both parties retain the positions they held prior to the signing of the "Renville" Agreement. This is confirmed by the statement of the Committee of Good Offices, issued on 17 January 1948 [*document S/649, page 98*], the second paragraph of which reads:

"It is the understanding of the Committee of Good Offices that the eventual acceptance by the parties of the six political principles presented by the Committee at the fourth plenary meeting on 17 January, can in no way change or modify the status of the parties, particularly in relation to the Security Council."

For the Republic, maintenance of the same position which it held prior to the signing of the "Renville" Agreement means that it retains its position as it stood after the Netherlands Government abrogated the Linggadjati Agreement—this is, its position pre-Linggadjati. Therefore, the Republic's proclamation of independence is still the foundation of its position.

The Netherlands Government, however, still maintains, wrongly, that according to principle 1 of the six additional principles it now exercises sovereignty over the whole of Indonesia. The Netherlands Government persists in its claim that principle 1 of the six additional principles should already be valid and in force. In that case, however, principle 9 of the same political principles should also be in force.

Principle 9 of the twelve principles forming a basis for negotiations to reach a political agreement reads as follows: "Independence for the Indonesian peoples." But this principle 9 is apparently not in force any more than the principle on which the Dutch base their claims—and their actions. After the reaching of a final political agreement, but only after that, will principle 1 of the six additional principles be valid.

There is still one more point in the statement made by the representative of the Netherlands on 10 June which I cannot permit to go unchallenged. Mr. van Kleffens spoke as if the negotia-

d'exister. L'abrogation de cet accord rend nulles et non avenues toutes déclarations faites par l'une ou l'autre des parties et fondées sur l'Accord de Linggadjati.

Le 17 janvier 1948, les Pays-Bas et la République se sont mis d'accord sur une trêve et sur dix-huit principes devant servir de base à des négociations en vue d'arriver à un accord politique. Quatre de ces dix-huit principes sont tirés du texte de l'Accord de Linggadjati, mais les deux parties en cause n'ont pas encore réalisé l'accord politique. Il s'ensuit que ces principes, qui doivent constituer un point de départ pour les négociations en vue de parvenir à un accord politique, ne sont pas encore valides. Si les deux parties n'arrivent pas à un accord politique, aucune d'elles ne sera liée par les dix-huit principes. L'accord politique n'ayant pas encore été obtenu, il est impossible qu'une ou l'autre des parties soit liée par ces principes. Par conséquent, les deux parties conservent les positions qu'elles occupaient avant la signature de l'Accord du "Renville". Ce point de vue est confirmé par la déclaration, en date du 17 janvier 1948, de la Commission des bons offices [*document S/649, page 139*], dont le paragraphe 2 est ainsi conçu:

"La Commission des bons offices regarde comme un fait acquis que l'acceptation éventuelle par les parties des six principes politiques présentés par la Commission à la quatrième réunion plénière du 17 janvier ne peut aucunement changer ou modifier le statut des parties, en particulier par rapport au Conseil de sécurité."

En ce qui concerne la République, le maintien de la position qu'elle occupait avant la signature de l'Accord du "Renville" signifie un retour à la position qui était la sienne après l'abrogation de l'Accord de Linggadjati par le Gouvernement néerlandais, c'est-à-dire à sa position antérieurement à ce dernier accord. Cette position repose donc toujours sur la proclamation d'indépendance de la République.

Le Gouvernement néerlandais continue cependant à affirmer, à tort, qu'il exerce actuellement, en vertu du premier des six principes complémentaires, la souveraineté sur l'ensemble de l'Indonésie. Il persiste à soutenir que ce premier principe est déjà valide et en vigueur. Mais, dans ce cas, le neuvième de ces principes politiques doit également être en vigueur.

Parmi les douze principes qui doivent former la base des négociations en vue d'arriver à un accord politique, le principe 9 déclare: "l'indépendance des populations indonésiennes". Mais il est évident que ce principe n'est pas plus en vigueur que celui sur lequel les Néerlandais fondent leurs revendications — et leurs actes. Ce n'est qu'après la signature d'un accord politique définitif que le premier des six principes complémentaires sera valide.

Il y a encore, dans la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas le 10 juin, un autre point que je ne peux laisser passer sans le relever. M. van Kleffens a parlé comme si les nég-

tions in Indonesia were going so well that the Security Council must not spoil "the promising atmosphere." According to Mr. van Kleffens an agreement had even been reached on goods traffic. My Government cabled me, however, to say that this agreement to which Mr. van Kleffens referred was not yet a signed agreement on 10 June, but that it would probably be signed the following week. So far, however, it has still not been signed. It is a sad commentary that, five months after the truce agreement and four months after the Republic has withdrawn 35,000 troops in accordance therewith, the Dutch have not yet reciprocated by easing the economic situation through an agreement with the Republic on trade and intercourse. We must bear in mind that if an agreement on goods traffic is to be reached in Indonesia at present it is clearly up to the Dutch to make the necessary concessions. After all, it is not the Republic that has been attempting to throttle the Dutch in Indonesia, but the Dutch who have been blockading the Republic for close on three years now.

I would ask the Security Council to consider now the Federal Conference in Bandung. To understand its significance, and to understand what the Dutch intend to use it for, we have to place this Conference against the background of the basic differences between the Indonesians and the Dutch.

What is taking place now in Indonesia is a normal Asiatic phenomenon of this period of history, a phenomenon of a nation which desires to determine for itself its own fate, after having been colonized for centuries. The old colonizing Power, with its economic existence and its international political prestige closely tied up with the possession of the colony, finds itself forced to meet, as much as possible, the colony's demands for self-determination, but it tries desperately to find a new form of bond with the colony which would assure the colonizing Power of the old economic ties and the old international political prestige.

The Netherlands, still mentally bound to its colonial past, is unable to reach this goal by persuasion only; therefore, it makes use of its army of over 100,000 men, and its fleet, to exert pressure on the Indonesians.

When, in 1945, the independent Republic of Indonesia was proclaimed, the whole Indonesian population of Java, Sumatra, Borneo, Celebes and smaller islands, was enthusiastic. The Netherlands, however, returned to Indonesia with the allied Powers, and discovered a well-armed Java, Sumatra, and Madura which it could not subdue by military force alone. Obviously, the Netherlands, with the help of the allied Powers, was able to break the resistance in the other islands, but it was forced to negotiate with

ciations en Indonésie se déroulaient de si excellente façon que le Conseil de sécurité devait veiller à ne pas troubler "l'atmosphère pleine de promesse". Selon M. van Kleffens, un accord a même été obtenu sur la question de la circulation des marchandises; or, mon Gouvernement m'a fait savoir par télégramme que l'accord auquel M. van Kleffens a fait allusion n'était pas encore signé à la date du 10 juin, mais qu'il le serait probablement la semaine suivante. Le fait est donc que cet accord n'a pas été signé. Il est triste de constater que, cinq mois après la conclusion de l'accord de trêve, et quatre mois après le retrait de 35.000 hommes effectué par la République en vertu de cet accord, les Néerlandais n'ont pas encore accompli l'acte de réciprocité grâce à un accord sur le commerce et la circulation des marchandises. Nous ne devons pas oublier que, si l'on veut parvenir à l'heure actuelle à un accord sur la circulation des marchandises en Indonésie, il est clair que c'est aux Néerlandais qu'il appartient de faire les concessions nécessaires. Après tout, ce n'est pas la République qui a tenté, en Indonésie, de couper les vivres aux Néerlandais, mais c'est le Gouvernement néerlandais qui a établi, depuis près de trois ans, le blocus de la République.

Je désirerais que le Conseil de sécurité examine maintenant la question de la Conférence fédérale de Bandoeng. Il faut tenir compte des divergences fondamentales qui existent entre Indonésiens et Néerlandais pour comprendre la signification de cette Conférence et l'usage que les Néerlandais veulent en faire.

Ce qui se passe en ce moment en Indonésie est un phénomène normal en Asie dans la période actuelle de l'histoire. C'est le phénomène d'une nation qui, après avoir été une colonie pendant des siècles, veut maintenant être maîtresse de ses destinées. Une vieille Puissance coloniale, dont l'existence économique et le prestige international sont étroitement liés à ses possessions coloniales, se voit obligée de satisfaire, autant que possible, les revendications autonomistes d'une colonie, mais cette Puissance tente désespérément de forger un lien d'un nouveau genre grâce auquel elle conserverait et sa mainmise économique sur l'ancienne colonie et son prestige international.

Ce dessein, les Pays-Bas, attachés encore à leur passé colonial, ne peuvent le réaliser par la seule persuasion; ils se servent de leur armée de plus de 100.000 hommes et de leur flotte pour faire pression sur les Indonésiens.

Lorsque, en 1945, la République d'Indonésie proclama son indépendance, toute la population indonésienne dans Java, Sumatra, Bornéo, Célèbes et le reste de l'archipel a manifesté son enthousiasme. Cependant, les Pays-Bas sont retournés en Indonésie avec les Puissances alliées et ont découvert, en Java, Sumatra et Madoura, des territoires bien armés qu'il n'était plus possible d'assujettir par la seule force militaire. Le fait est que les Pays-Bas ont pu, avec l'aide des Puissances alliées, briser la résistance des autres

the Republic of Indonesia. After two years of negotiations, the well-known Linggadjadi Agreement was initialled on 15 November 1946, and four months later, on 25 March 1947, it was signed. But during those negotiations the Dutch had already started their political encirclement of the Republic, using their mightier political and economic power.

In the areas outside Java, Sumatra and Madura, the Dutch first installed the State of East Indonesia, and after that the special area of West Borneo, both of which were clearly meant as the beginning of a counterbalance against the Republic. The fact that East Indonesia now shows a strong inclination towards the Republic cannot be credited to the Dutch; they have done their utmost to prevent it. Therefore, this development has caused the Dutch a great deal of anguish.

But the Dutch have not left it at just that. After the initialling of the Linggadjadi Agreement, the Netherlands still needed four months before it was able to proceed to the signing of that Agreement. Clearly, the Dutch needed time to bring their army of some tens of thousands of men up to around 120,000 troops armed with the most modern weapons.

With this powerful army and with their fleet, the Dutch blockaded the Indonesian Republic in an effort to strangle the Republic's economy. Although more than five months have passed since the truce agreement was signed, the Dutch have not yet carried out article 6 of this agreement, which provides for commercial intercourse, while the Republic has already evacuated 35,000 troops from the pockets of resistance in speedy implementation of article 9 of the truce agreement.

But the Dutch have not let up on their economic blockade, and they are also wielding their weapon of political blockade. Everywhere that the Dutch see the slightest possibility, and where they find a small minority willing to act as co-initiators for that purpose, the Dutch establish States intended to be puppet States and to be used against the Republic. In clear violation of article 3 of the truce agreement, which provides that the establishment of demilitarized zones in no way prejudices the rights, claims and position of the parties, the Dutch have established, in territory captured from the Republic, the State of East Sumatra, using representatives of the old feudalists who have scarcely any supporters among the population. In East Java, the Dutch attempt to establish a State was a miserable failure. In West Java and Madura, the Dutch also established States—also in clear violation of the above-mentioned article 3 of the Truce Agreement—which, as is clearly shown by the reports of the Committee of Good Offices on West Java and Madura, are meant to be puppet States.

files, mais qu'ils ont dû entamer des négociations avec la République d'Indonésie. Après deux ans de négociations, l'Accord de Linggadjadi, que l'on connaît, fut paraphé le 15 novembre 1946 et signé quatre mois plus tard, le 25 mars 1947; mais déjà, au cours de ces négociations, les Néerlandais avaient entrepris l'encerclement politique de la République grâce à la supériorité de leur puissance politique et économique.

Les Néerlandais commencèrent par instituer, en dehors de Java, de Sumatra et de Madoura, l'Etat de l'Est Indonésien, puis la région spéciale de l'ouest de Bornéo, ces deux mesures représentant de toute évidence le début d'une manœuvre d'opposition à la République. Si l'Est Indonésien se tourne maintenant nettement vers la République, ce n'est pas grâce aux Néerlandais; ils ont tout fait pour empêcher cette évolution qui leur cause une grande inquiétude.

Mais les Néerlandais n'en sont pas restés là. Après que l'Accord de Linggadjadi eut été paraphé, il a fallu aux Pays-Bas encore quatre mois avant qu'ils se décident à signer définitivement l'Accord. Il est évident que ce délai leur était nécessaire pour faire passer l'effectif de leur armée de quelques dizaines de milliers d'hommes à près de 120.000 hommes munis des armes les plus modernes.

Se servant de cette puissante armée et de leur flotte, les Néerlandais ont imposé un blocus à la République d'Indonésie afin de paralyser son économie. Bien que plus de cinq mois se soient écoulés depuis la signature de l'accord de trêve, les Néerlandais n'ont pas encore appliqué l'article 6 de cet accord, qui prévoit l'établissement d'échanges commerciaux, alors que la République a déjà retiré 35.000 hommes qui occupaient des saillants, exécutant ainsi sans délai les dispositions de l'article 9 de l'accord en question.

Les Néerlandais, non seulement n'ont pas relâché leur blocus économique, mais ils se livrent à une manœuvre de blocus politique. Partout où ils en voient la moindre possibilité, et partout où ils découvrent une petite minorité disposée à agir de concert avec eux, les Néerlandais établissent des Etats fantoches afin de s'en servir pour lutter contre la République. En violation flagrante de l'article 3 de l'accord de trêve, qui stipule que la création des zones délimitarisées ne lésera en aucune manière les droits, revendications ou positions des parties, les Néerlandais ont établi l'Etat de l'est de Sumatra sur un territoire arraché à la République et avec l'aide des représentants d'une féodalité ancienne et qui conserve peu de partisans parmi la population. Dans l'est de Java, la tentative néerlandaise de créer un Etat a lamentablement échoué. Dans l'ouest de Java et à Madoura, les Néerlandais, violant là encore ouvertement l'article 3 déjà cité, ont créé des Etats destinés — les rapports de la Commission des bons offices relatifs au territoire occidental de Java et à Madoura l'indiquent clairement — à devenir des Etats fantoches.

The fact that in West Java, in spite of the Dutch method of appointments and elections, a Republican president and a Republican premier were chosen, is certainly not to the credit of the Netherlands authorities as Mr. van Kleffens would have us believe. Quite the reverse; the Dutch have done everything in their power to prevent this, but it is known both in Indonesia and in the Netherlands that this election of a Republican president and the appointment of a Republican premier is rightly considered a defeat for the Dutch.

Now with those States, which are militarily, politically and economically completely in the power of the Dutch, the Netherlands has undertaken its political blockade of the Indonesian Republic. However, it is already obvious that in spite of the Netherlands' power, the Indonesian fight for freedom has taken root so strongly in those territories that a normal, democratic election procedure there would bring the Dutch into a hopeless position. Hence the obvious fear on the part of the Netherlands of a plebiscite or a normal democratic election. The Dutch have to use those States before normal elections bring about the anticipated overwhelming pro-Republican majority. Within that time, the Dutch must consolidate their position in Indonesia as much as possible with the help of those States.

The creation of these States by the Netherlands must be considered from this standpoint. Also from this standpoint must be viewed the establishment of the Provisional Federal Government in Batavia and, thereafter, the convening of the so-called Federal Conference in Bandung.

Soon after the acceptance of the "Renville" principles, which also provide for a Provisional Federal Government, the Premier of the Republic of Indonesia, in a letter dated 9 February 1948, made a proposal to the Lieutenant Governor-General regarding the establishment of a Provisional Federal Government as visualized in the "Renville" principles. The Lieutenant Governor-General rejected this Republican proposal in a letter dated 9 February 1948 and instead, on 9 March, he himself established a completely Dutch-sponsored Provisional Federal Government. At the head of the Provisional Federal Government stands the Lieutenant Governor-General himself, and the members are equally divided between Dutch and Indonesians. These Indonesians come from the various Dutch-sponsored States, and are usually presented as representatives of those States.

This Provisional Federal Government is no more than a re-formation of the old Netherlands East Indies Government, but it is already presented as the Provisional Federal Government envisaged in the "Renville" principles. This is all so very confusing that even the usually well-informed *New York Times* thought for a moment

Le fait que le territoire occidental de Java, en dépit des méthodes néerlandaises de nomination et d'élection, a choisi un Président et un Premier Ministre républicains n'est certainement pas dû à l'action des autorités néerlandaises, comme M. van Kleffens voudrait nous le faire croire. Bien au contraire, les Néerlandais ont fait tout leur possible pour empêcher cette élection d'un Président républicain et cette nomination d'un Premier Ministre républicain que l'on considère à juste titre, en Indonésie comme aux Pays-Bas, comme une défaite infligée aux Néerlandais.

C'est à l'aide de ces Etats, qu'ils dominent et contrôlent complètement, du point de vue militaire, politique et économique, que les Pays-Bas ont entrepris d'établir le blocus politique de la République d'Indonésie. Mais il apparaît clairement que, en dépit de la puissance des Pays-Bas, la lutte pour la liberté de l'Indonésie est si enracinée au cœur des habitants, que, si l'on procédait dans ces Etats à des élections normales et démocratiques, les Néerlandais se trouveraient dans une situation désespérée; d'où la crainte manifeste des Pays-Bas à l'idée d'un plébiscite ou d'une élection régulière et démocratique. Les Néerlandais doivent se servir de ces Etats avant que des élections régulières ne fassent apparaître, comme on le prévoit, une écrasante majorité en faveur de la République. C'est avant ces élections que les Néerlandais doivent, avec l'aide de ces Etats, consolider autant que possible leur position en Indonésie.

Voilà l'angle sous lequel il faut considérer la création de ces Etats par les Pays-Bas. Et c'est en tenant compte des mêmes faits qu'il faut juger l'établissement du Gouvernement fédéral provisoire à Batavia, suivi de la convocation à Bandung d'une conférence dite fédérale.

Peu après l'acceptation des principes du "Renville", qui prévoyaient également la création d'un Gouvernement fédéral provisoire, le Premier Ministre de la République d'Indonésie, dans une lettre en date du 9 février 1948, a fait au Lieutenant-Gouverneur général une proposition relative à la création d'un Gouvernement fédéral provisoire tel qu'il est envisagé dans les principes du "Renville". Par une lettre en date du 9 février 1948, le Lieutenant-Gouverneur général rejeta cette proposition du Gouvernement républicain et, le 9 mars, établit lui-même un Gouvernement fédéral provisoire placé entièrement sous le contrôle des Néerlandais. Le Lieutenant-Gouverneur général est à la tête de ce nouveau Gouvernement, qui est composé d'un nombre égal de Néerlandais et d'Indonésiens. Ces Indonésiens proviennent des divers Etats dominés par les Pays-Bas, et sont en général considérés comme des représentants de ces Etats.

Ce Gouvernement fédéral provisoire est tout simplement une réplique de l'ancien Gouvernement des Indes néerlandaises, mais on le représente comme le Gouvernement que prévoient les principes du "Renville". La confusion est telle que même le *New York Times*, qui est généralement bien informé, a cru quelque temps que le

that this van Mook Provisional Federal Government was the Provisional Federal Government provided for by the "Renville" principles.

This Provisional Federal Government has already been used by the Dutch against the Republic. This Provisional Federal Government has already been given, once, the power of deciding whether the negotiations between the Republic and the Netherlands delegation could be continued. This is a very fine example of the policy of divide and rule.

And now the Provisional Federal Government, on the initiative of the Dutch delegation negotiating with the Republican delegation in Indonesia, has convened the so-called Federal Conference in Bandung. As can be read in the report of the Committee of Good Offices, the invitations to this conference were sent to the heads of States that have already been created by the Dutch, or to heads of councils that have been established by the Dutch for areas which are obviously scheduled for the role of Dutch-sponsored States some time in the future.

One can read in these invitations that the Provisional Federal Government was installed as the first step in the plan of stopping the immediate construction of the Indonesian Federation. In this Provisional Federal Government the Republic was not represented. Thus, from the very beginning it was obviously the intention to establish a federation without the Republic, and, as I see it, the whole development gives evidence of the fact that that has remained the intention.

According to the letter of invitation, the next step after the installation of the van Mook Provisional Federal Government would be the formation of a provisional senate. This proved to be not so easy to carry out, and therefore it was concluded that a part of the work meant for the senate would be fulfilled by the Bandung Conference which was to be convened.

The Dutch have to make enormous haste with this Conference, because such a conference can only be valuable for the Netherlands before normal, democratic elections take place in the areas which, the Dutch claim, are represented in this Conference. We can see how worried the Dutch are over the possibility of a disavowing of the Conference by representatives of the peoples concerned if we consider the prohibition by the Dutch authorities of the counter-conference scheduled to be convened in Batavia by, among others, the largest and most important parties of East Indonesia. The poor explanation offered by the Dutch has been that such a conference would make no sense, because, according to the Dutch, it would only give the views of the Republic, which are well known.

The real purpose of the Bandung Conference has been clearly explained in an interview between the Dutch daily newspaper *Nieuwsgier*

Gouvernement fédéral provisoire de M. van Mook était celui qu'envisagent les principes du "Renville".

Les Néerlandais se sont déjà servis de ce Gouvernement fédéral provisoire contre la République. On lui a conféré, en une occasion, le pouvoir de décider s'il était possible de poursuivre les négociations entre la République et la délégation néerlandaise. C'est là un bel exemple de la règle "diviser pour régner".

De plus, sur l'initiative de la délégation néerlandaise qui poursuit en Indonésie les négociations avec la délégation républicaine, le Gouvernement fédéral a convoqué la Conférence dite fédérale de Bandoeng. Comme on le constate à la lecture du rapport de la Commission des bons offices, les invitations à participer à cette conférence ont été adressées aux chefs des Etats déjà créés par les Néerlandais, et aux chefs des conseils que les Néerlandais ont établis dans les territoires visiblement destinés à devenir des Etats sous le patronage des Pays-Bas.

La nature de ces invitations montre que l'établissement du Gouvernement fédéral provisoire constitue la première mesure d'un programme dirigé contre la création immédiate de la Fédération indonésienne. La République n'est pas représentée dans ce Gouvernement fédéral. Il était donc évident, dès le début, que l'on avait l'intention de créer une fédération en excluant la République, et, selon moi, l'évolution des faits prouve que cette intention subsiste.

D'après la lettre d'invitation, la formation d'un sénat provisoire devait suivre immédiatement l'instauration du Gouvernement fédéral provisoire de M. van Mook. Ce projet a paru difficile à réaliser, et l'on a finalement décidé qu'une partie des travaux qui devaient être confiés au sénat serait accomplie par la Conférence que l'on réunirait à Bandoeng.

Les Néerlandais doivent procéder en toute hâte pour ce qui est de cette Conférence, car celle-ci ne peut avoir d'intérêt pour eux que si ses travaux sont achevés avant que des élections normales et démocratiques aient lieu dans les territoires qui, aux dires des Néerlandais, sont représentés à la Conférence. Pour comprendre à quel point les Néerlandais craignent que la Conférence puisse être désavouée par les représentants des populations intéressées, il suffit d'observer que les autorités néerlandaises ont interdit l'autre conférence qui devait se réunir à Batavia, en réplique à celle de Bandoeng, et où devaient être représentés, entre autres, les territoires les plus vastes et les plus importants de l'Est Indonésien. Les Néerlandais ont fourni cette piètre explication qu'une telle conférence n'aurait pas de raison d'être, car elle n'aurait, selon eux, d'autre but que de permettre à la République d'exprimer des opinions que l'on connaît déjà.

Le but réel de la Conférence de Bandoeng a été clairement défini dans l'interview accordée à un rédacteur du quotidien néerlandais *Nieuws-*

of Batavia and Mr. Abdulkadir Widjodjoatmodjo, Chairman of the Dutch delegation in Indonesia, Deputy Lieutenant Governor-General, and initiator of that well-known conference. I quote from the interview:

"We expect," said Abdulkadir, "that this conference of participants from the various federal areas, in an atmosphere of brothership, will give form to their views on federation and union. Therefore, you may safely say that the gathering at Bandung is a forerunner of the constitutional convention, at last for all the federal territories which have already joined.

"The further building-up of the federation is going through," said Abdulkadir. "Although the Republic now contends that a federation without her is impossible, the federalists think exactly the opposite. They consider a federation without the Republic not at all impossible. The Republic is no longer the most important part of Indonesia, neither with respect to the number of her inhabitants nor with respect to economic matters. The federal territories, on the other hand, can now carry on an independent financial and economic existence, and also, if the present negotiations with the Republic will be stalemated—may Allah prevent it—then a federation will still be built up. We cannot wait eternally for the Republic, also because it has been the history of other federations that in the beginning only a few States joined and others later permitted themselves to be included."

It is clear that the Conference was meant to take decisions concerning matters which are actually negotiated by the Netherlands and the Republican delegations. This is a clear violation of paragraph 3 of the truce agreement.

I wish to draw attention to the date of Mr. Abdulkadir's interview. It took place on 18 May. Five days later, on 23 May, the Committee of Good Offices requested both parties to furnish information with regard to the projected conference. This step brought the case on an international level. On 27 May, four days later, the Lieutenant Governor-General stated in his opening address before the so-called Federal Conference, that the Conference would have no more than consultative powers; it would have no powers to take binding decisions. This change of character of the Conference is obviously the result of the intervention by the Committee of Good Offices. The words expressed by the Lieutenant Governor-General, however, fail to set our minds at ease. We know for what purpose the Conference has been called. Mr. Abdulkadir's interview clearly substantiated it. The Conference has been elaborately and spectacularly set up and, according to the invitations, the Conference will take several months to finish. Furthermore, the nine most prominent Dutch political leaders appointed by the Dutch Government to represent the Netherlands in the Dutch projected

gier, de Batavia, par M. Abdulkadir Widjodjoatmodjo, Président de la délégation néerlandaise en Indonésie, Gouverneur général adjoint par intérim et promoteur de cette fameuse conférence. Je cite un passage de l'interview:

"Nous espérons, a dit M. Abdulkadir, que cette conférence qui réunit, dans une atmosphère fraternelle, les représentants des divers territoires de la fédération leur permettra d'affirmer leurs opinions quant à la fédération et à l'union. Vous pouvez donc parfaitement dire que la réunion tenue à Bandoeng est le prélude d'une assemblée constituante, tout au moins pour tous les territoires fédéraux ayant déjà donné leur adhésion.

"La formation de la fédération était en cours, elle est en train de s'achever, a dit M. Abdulkadir. Bien que la République affirme que, sans elle, une fédération n'est pas concevable, les fédéralistes pensent exactement le contraire. Il ne leur paraît pas impossible de former une fédération sans la République, car celle-ci n'est plus, en Indonésie, le territoire le plus important, du point de vue de la population et du point de vue économique. Au contraire, les régions composant la fédération sont à l'heure actuelle à même de mener une existence financière et économique propre. Et quand bien même — Allah nous en garde! — les négociations en cours avec la République viendraient à échouer, la fédération sera constituée. Nous ne pouvons pas attendre éternellement le bon vouloir de la République, d'autant que l'histoire des autres fédérations nous enseigne que seuls quelques Etats adhèrent au début, et que les autres se rallient ensuite."

Il est clair que la Conférence avait pour but de prendre des décisions sur les questions qui font l'objet des négociations entre les délégations des Pays-Bas et de la République. Il y a là une violation évidente du paragraphe 3 de l'accord de trêve.

Je tiens à attirer l'attention du Conseil sur la date de l'interview accordée par M. Abdulkadir; elle a eu lieu le 18 mai. Cinq jours plus tard, le 23 mai, la Commission des bons offices a demandé aux deux parties des informations sur la Conférence projetée, donnant ainsi à l'affaire un caractère international. Le 27 mai, soit quatre jours après, le Lieutenant-Gouverneur général, dans son discours d'ouverture de la Conférence dite fédérale, déclarait que la Conférence n'avait qu'un pouvoir consultatif et qu'elle ne pouvait pas prendre de décisions ayant un caractère obligatoire. Cette modification du caractère de la Conférence est manifestement le résultat de l'intervention de la Commission des bons offices. Toutefois, les déclarations du Lieutenant-Gouverneur général ne suffisent pas à nous rassurer. Nous savons à quelles fins la Conférence a été réunie; l'interview donnée par M. Abdulkadir le démontre assez. La Conférence a été organisée et mise sur pied de façon spectaculaire et, d'après les invitations, elle se poursuivra pendant plusieurs mois. De plus, l'on a invité à cette Conférence les neuf chefs politiques néerlandais les plus en vue, que le Gouvernement

round-table conference were invited to attend this Conference.

There is an increasing tendency to shift the centre of gravity of the discussions from the Dutch-Indonesian negotiations to the Dutch-sponsored Federal Conference. Some meetings at Kalioerang, under the auspices of the Committee of Good Offices, were postponed because some members of the Dutch delegation were attending the Federal Conference at Bandung.

Who will render us sufficient guarantee that the Dutch will not proclaim the results of this Conference as binding as soon as it is convenient to them? Therefore, is there anybody who can blame us if, in view of this course of events, we are filled with apprehensions and suspicions with regard to the Dutch intentions?

This deep distrust with regard to Dutch intentions is the more substantiated when we come to look at the strange position of Mr. Abdulkadir Widjodjoatmodjo. This Dutch tool of Indonesian nationality is Chairman of the Dutch delegation which is now negotiating with the Indonesian delegation. But this gentleman is only nominally the Chairman; the real chairman and actual head of the Dutch delegation is the Dutch Vice-Chairman, Mr. van Vredenburg. This is a well-known fact in Indonesia, as well as in the Netherlands. The policy followed by the Dutch gives us the impression that the Netherlands is planning to treat Indonesia as it treated Mr. Abdulkadir. Our country may be granted the name and the appearance of a sovereign State, but the leadership would have to remain in the hands of the Dutch. More than once I have submitted that the said distrust caused by the Dutch is endangering the attainment of a final agreement.

I wish to assure the members that we sincerely desire this final agreement, but, then, it is imperative that the Committee of Good Offices should mitigate this apprehensive state of mind. It can do so by intervening in a more effective way, when necessary, and by rendering a more tangible direction to the negotiations.

The manner in which the United States of America and Australian representatives in the Committee of Good Offices have recently taken the initiative is, to my mind, a commendable start. Let this be the beginning of a more active mediation to help the negotiations overcome the existing stalemate. A deadlock, with all implications and consequences, constitutes a danger to peace in south-east Asia. Let the world fully understand what is going on in south-east Asia. Let it realize that Indonesia, in its struggle against the Netherlands, is being supported by all its neighbours: by Australia, Burma, China, India, Pakistan, the Philippines, Siam and Viet-Nam. Let it also be recognized that the Netherlands, with its army of 100,000 men, is not a stabilizing factor in Indonesia. Quite the reverse: in the present phase of political developments, it is evident from the sympathy which Indonesia

des Pays-Bas a désignés pour le représenter aux pourparlers qu'il a prévus.

Le centre de gravité des discussions tend de plus en plus à se déplacer des négociations hollandono-indonésiennes vers la Conférence fédérale patronnée par les Néerlandais. Certaines réunions tenues à Kalioerang, sous les auspices de la Commission des bons offices, ont été ajournées parce que certains membres de la délégation néerlandaise assistaient à la Conférence fédérale à Bandoeng.

Qui pourra nous garantir que les Néerlandais ne proclameront pas, dès que cela leur conviendra, que les décisions de cette Conférence ont un caractère obligatoire? Et peut-on nous reprocher, dans ces conditions, de nourrir des soupçons et des craintes quant aux intentions des Néerlandais?

Notre profonde méfiance à l'égard des Néerlandais se trouve plus justifiée encore lorsque nous considérons l'étrange attitude de M. Abdulkadir Widjodjoatmodjo. Cet instrument des Néerlandais, qui possède la nationalité indonésienne, préside la délégation des Pays-Bas, laquelle négocie à l'heure actuelle avec la délégation de l'Indonésie. Mais il n'est président que de nom; le véritable président et chef réel de la délégation néerlandaise est le Vice-Président néerlandais, M. van Vredenburg; le fait est connu aussi bien en Indonésie qu'aux Pays-Bas. La politique suivie par les Néerlandais nous donne l'impression que les Pays-Bas entendent traiter l'Indonésie comme ils ont traité M. Abdulkadir. Notre pays se verrait peut-être accorder le nom et les apparences d'un Etat souverain, mais l'autorité demeurerait aux Néerlandais. J'ai déjà dit à diverses reprises que cette méfiance que les Néerlandais ont créée compromet la réalisation d'un accord final.

Je tiens à donner au Conseil l'assurance que nous désirons sincèrement aboutir à cet accord final, mais il est indispensable pour cela que la Commission des bons offices calme nos appréhensions; elle y parviendra en intervenant, s'il y a lieu, d'une façon plus efficace, et en orientant plus nettement les négociations.

Les initiatives récentes des représentants des Etats-Unis et de l'Australie à la Commission des bons offices constituent, à mon avis, un bon début. Souhaitons que ce soit le commencement d'une médiation plus active qui permette aux négociations de sortir de l'impasse. Cette situation sans issue, avec toutes ses conséquences et ses retentissements, est une menace à la paix de l'Asie du Sud-Est. Que le monde entier comprenne clairement ce qui se passe dans le sud-est de l'Asie. Que tous sachent que l'Indonésie, dans sa lutte contre les Pays-Bas, est soutenue par tous ses voisins: l'Australie, la Birmanie, la Chine, l'Inde, le Pakistan, les Philippines, le Siam et le Viet-Nam. Que tous sachent que les Pays-Bas, avec leur armée de 100.000 hommes, ne constituent pas un facteur de stabilisation en Indonésie. C'est le contraire qui est vrai: dans la situation politique actuelle, les marques de sym-

receives from its neighbours that the Netherlands is a factor of constant disturbance in south-east Asia today.

To conclude, chapter I of the third interim report of the Committee of Good Offices [*document S/848*] which we received yesterday, is of vital importance, and I should like to take it up at another meeting. I have no objection whatever to a discussion of the matters pertaining to the difficulties encountered in the resumption of negotiations.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I think the speech which has just been made by the representative of the Republic of Indonesia shows once more how unfortunate, from the point of view of hope of an early settlement is the dual method which is being followed in the dispute between the Netherlands and the Republic of Indonesia. By the dual method, I mean, of course, the simultaneous treatment of this matter by both the Committee of Good Offices in Java and the Security Council here in periodic debate. In Java, men of good will, on our part and on the part of the Republic and in the Committee of Good Offices, are reducing more and more, slowly it is true but steadily, the area that divides us and increasing more and more the area that unites us. But with some speakers in the Security Council, to the dismay of all well-meaning people, the stress and accent seem to be chiefly on whatever disagreement still remains. The record of last Thursday's meeting [323rd meeting], I think, bears that out. I was sorry to hear that in the speech of the Indonesian representative today, there seemed to be that same emphasis.

But even if there were not that divergence of approach between here and Java, I submit it would be wrong to deal with the same question in two places at the same time. It is simply against common sense. Anyone who really wants to see a settlement reached will, I am sure, agree. I want to suggest very earnestly once again to the Security Council that the best service the Security Council can render is to take cognizance of such reports as the Committee of Good Offices submits periodically, to acknowledge that in each of these reports there is fresh evidence and confirmation of the fact that there is no question of any danger—and I quote the words of Article 33 of the Charter—"to . . . international peace and security", and to pass on to the next item on the Security Council's agenda.

I shall try, in spite of the temptation to give a rejoinder in detail to the remarks of the representative of the Republic, to act myself upon that basis and refrain as much as possible from further argument here. I do that even, or perhaps I should say in particular, with regard to the Bandung Conference. The Security Council has offered its aid to compose our controversy

pathic que l'Indonésie reçoit de ses voisins montrent clairement que les Pays-Bas sont à l'heure actuelle un facteur de perturbation constante dans le sud-est de l'Asie.

Je voudrais déclarer, en conclusion, que le chapitre premier du troisième rapport provisoire de la Commission des bons offices [*document S/848*], que nous avons reçu hier, est d'une importance capitale, et que je voudrais reprendre la parole à ce sujet lors d'une prochaine séance. Je ne vois aucune objection à ce que l'on discute les questions relatives aux difficultés survenues à la reprise des négociations.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je pense que le discours que vient de prononcer le représentant de la République d'Indonésie montre une fois de plus combien il est regrettable, si l'on espère un prompt règlement, d'avoir adopté une double ligne d'action en ce qui concerne le différend qui a surgi entre les Pays-Bas et l'Indonésie. Je veux dire par là, naturellement, le fait que la question est traitée à la fois par la Commission des bons offices, à Java, et par le Conseil de sécurité dans ses débats périodiques. A Java, des hommes de bonne volonté — nos représentants, ceux de la République et les membres de la Commission des bons offices — arrivent, lentement certes, mais sûrement, à réduire de plus en plus le terrain de désaccord et à élargir le terrain d'entente. Cependant, devant le Conseil de sécurité, certains orateurs s'attachent, à la consternation de toutes les personnes bien intentionnées, à monter en épingle les points de désaccord qui subsistent. A mon avis, le compte rendu de la séance de jeudi dernier [323ème séance] en fait foi. J'ai eu le regret de constater aujourd'hui la même tendance dans le discours du représentant de l'Indonésie.

Cependant, même s'il n'existait pas cette divergence dans l'attitude prise ici et à Java, c'est, à mon avis, un tort de traiter la même question simultanément en deux endroits différents. Cette façon de faire est tout simplement contraire au bon sens. Bien sûr, tous ceux qui veulent vraiment qu'on en arrive à un règlement seront de cet avis. Je voudrais, une fois de plus, dire bien sincèrement au Conseil de sécurité que ce qu'il a de mieux à faire est de prendre connaissance des rapports que la Commission des bons offices lui envoie périodiquement, de constater que chacun d'eux apporte des nouvelles preuves et une nouvelle confirmation du fait que la situation n'est nullement "susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales" — je cite les termes de l'Article 33 de la Charte — et de passer au point suivant de son ordre du jour.

Pour tenté que je sois de répondre tout au long au représentant de la République d'Indonésie, j'essaierai moi-même d'agir comme je viens de l'indiquer et je m'abstiendrai, autant que possible, de m'engager ici dans de nouvelles discussions. Je le ferai même — ou peut-être devrais-je dire surtout — en ce qui concerne la Conférence de Bandoeng. Le Conseil de sécurité a offert son

with the Republic. But the Bandung Conference is a matter outside that controversy. It is a matter between the future States of the United States of Indonesia minus the Republic, and since no binding decisions are to be taken at Bandung in any case, the Security Council cannot hold that there is even indirectly any ground for its intervention there.

In deference to Mr. Palar, however, I shall make one remark and one remark only about the Bandung Conference. That remark, short as it is, seems to me to sum up the whole position and at the same time to dispose of his complaints. It is this: the Republic has neither the monopoly nor priority to discuss the problem of federation with us or with the other States who are going to form the United States of Indonesia. I think that is conclusive, and, therefore, that is all I wish to say on that question. It is outside the controversy between the Republic and ourselves. It does not present the slightest danger to the maintenance of international peace and security, and, therefore, it need not take the time of the Security Council for another minute.

With regard to the other remarks made by Mr. Palar this afternoon, there is only one point that I must take up, having made clear, on 10 June [316th meeting], the position of my Government on the other main points raised by Mr. Palar. At the same time, I want to make it quite clear that if I do not go into the details of Mr. Palar's statement, that should not be interpreted as meaning that we share his conclusions or contentions. I only want to say that the "Renville" principles have been accepted without condition or qualification by both parties. It seems to me that Mr. Palar forgets that the meaning of the statement of the Committee of Good Offices of 17 January which he quoted has been clearly defined by the Committee itself in a subsequent statement on 2 February. It seems to me that he loses sight of the fact that what he quoted is something that has been defined in a very marked way by the Committee on 2 February. In the Statement of 2 February [document S/649], the Committee said:

"It has been the established doctrine of the Committee of Good Offices that it had no power to define or determine the status of the parties. To the Committee of Good Offices the parties are what they are in the eyes of the Security Council, i.e., 'parties to the Indonesian dispute'." That is all.

The Security Council will recall that under your Presidency, sir, in the month of August of last year, it was explicitly understood that if a delegation of the Republic of Indonesia was to be admitted to take part in these debates, that was, as you yourself stated at that time, without definition or determination of the status of the Republic.

aide pour résoudre notre différend avec la République d'Indonésie. Mais la question de la Conférence de Bandoeng est étrangère à ce différend. Elle concerne les Etats qui feront partie des Etats-Unis d'Indonésie, à l'exclusion de la République; de toute manière, puisque la Conférence ne prendra aucune décision ayant force obligatoire, le Conseil de sécurité ne peut considérer qu'il y a, même indirectement, matière à intervention de sa part.

Cependant, par déférence pour M. Palar, je ferai une observation, et une seule, au sujet de la Conférence de Bandoeng. Si courte qu'elle soit, cette observation me paraît résumer toute la situation et en même temps répondre à ses réclamations. Je dirai simplement que la République d'Indonésie n'a ni monopole ni priorité pour discuter, avec nous ou avec les autres Etats qui composeront les Etats-Unis d'Indonésie, le problème de la fédération. Cet argument est concluant et je n'en dirai donc pas plus long sur cette question. Elle est complètement étrangère au différend qui existe entre la République et nous-mêmes. Elle ne constitue pas le moins du monde une menace contre le maintien de la paix et de la sécurité internationales; il n'est donc pas nécessaire qu'elle occupe le Conseil de sécurité un instant de plus,

Pour ce qui est des autres observations faites cet après-midi par M. Palar, il n'y a qu'un seul point que je sois obligé de reprendre, ayant précisé, le 10 juin [316ème séance], la position de mon Gouvernement sur les autres questions principales soulevées par M. Palar. En même temps, je voudrais préciser que, si je n'entre pas dans les détails de la déclaration de M. Palar, cela ne veut pas dire que nous souscrivons à ses conclusions ou que nous reconnaissons ce qu'il affirme. Je veux simplement déclarer que les principes du "Renville" ont été acceptés sans conditions et sans réserves par les deux parties. Il me semble que M. Palar oublie que la Commission des bons offices elle-même a nettement précisé, dans sa déclaration du 2 février, le sens de sa déclaration du 17 janvier, qui a été citée par M. Palar. Il oublie, me semble-t-il, que le sens du passage qu'il cite a été précisé de façon manifeste par la Commission des bons offices, le 2 février. Dans sa déclaration du 2 février [document S/649, page 143], la Commission déclare:

"La Commission des bons offices a toujours estimé qu'elle n'avait pas pouvoir de définir ou de déterminer le statut des parties. Pour la Commission des bons offices, les parties sont ce qu'elles sont aux yeux du Conseil de sécurité, c'est-à-dire les "parties au différend indonésien". C'est tout.

Monsieur le Président, le Conseil de sécurité se souviendra que, sous votre présidence, en août dernier, il avait été explicitement entendu que, si la délégation de la République indonésienne était admise à prendre part à nos débats, elle le serait, comme vous l'aviez dit vous-même à l'époque, sans qu'on définisse ou détermine le statut de la République.

In that same statement of 2 February, the Committee of Good Offices went on to say:

"The Committee of Good Offices could not and would not go further without infringing the limits of a good offices mission.

"The acceptance by the Netherlands and the Republic of the twelve principles and the six further principles was unconditional and in identical terms. The statement of the five points contains the views of the Committee; it is not binding on the parties. The only documents binding on the parties are the truce agreement, the twelve principles and the six principles.

"The parties have clearly shown their understanding of that position by their unconditional acceptance of those principles, an acceptance which, in the case of the Republic, was made after receipt of the letter referred to above."

These statements appear as appendices to document S/649.

If the principle about sovereignty, to which Mr. Palar tries to give such a curious twist this afternoon, has any meaning at all, it is that for the present and until such time as the Netherlands Government relinquishes the sovereignty of the Netherlands, that sovereignty continues to rest with the Netherlands.

This is the only point I wanted to go into in order that there should be no doubt either regarding the record or the understanding of my Government.

General ROMULO (Philippines): In the course of this brief intervention I should like to go back to what my delegation considers to be the crux of the matter before the Security Council and on which the Council's judgment has been asked by one of the parties to the dispute.

Two weeks ago the representative of the Republic of Indonesia made two things clear: first, that while there had been progress in the negotiations then being conducted under the auspices of the Committee of Good Offices, there had arisen in the meantime bitterly controversial matters which urgently required the attention of the Security Council, and secondly, that the "Renville" principles were being violated through the direct and indirect encouragement given by the Dutch authorities to separatist movements in the disputed areas, specifically in West Java, East Sumatra, and Madura. On the other hand, the representative of the Netherlands explained the position of his Government as follows: first, that the Committee of Good Offices had achieved remarkable results not only in stopping hostilities, but also in bringing the two parties together to work out the various problems that are in dispute, and secondly, that the Security Council would do well to let the negotiations continue instead of carrying on a debate which can only serve to exacerbate feeling and thus interfere with the progress of the negotiations by emphasizing

Dans cette même déclaration du 2 février 1948, la Commission des bons offices a ajouté:

"La Commission des bons offices ne pourrait aller plus loin, ni ne saurait se le permettre, sans dépasser les limites imposées à une mission de bons offices.

"Les Pays-Bas et la République ont accepté sans conditions et dans les mêmes termes les douze principes et les six principes complémentaires. La déclaration des cinq points contient les opinions de la Commission, mais elle ne lie pas les parties. Les seuls documents qui engagent les parties sont la convention d'armistice, les douze principes et les six principes.

"Les parties ont clairement montré qu'elles comprenaient cette situation en acceptant lesdits principes sans conditions; dans le cas de la République, l'acceptation a suivi la réception de la lettre mentionnée ci-dessus."

Ces déclarations sont jointes en annexe au document S/649.

Si le principe de la souveraineté, que M. Palar a essayé d'interpréter si curieusement cet après-midi, a un sens, il signifie que, pour le moment, et jusqu'au jour où le Gouvernement néerlandais aura renoncé à la souveraineté des Pays-Bas, la souveraineté continue d'appartenir aux Pays-Bas.

C'est le seul point que j'ai tenu à préciser afin qu'il n'y ait pas d'équivoque au procès-verbal ni aucun doute sur la pensée de mon Gouvernement.

Le général ROMULO (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais revenir en quelques mots sur ce que ma délégation considère comme le point essentiel de la question dont le Conseil de sécurité est saisi et sur laquelle le jugement du Conseil a été sollicité par l'une des parties au différend.

Il y a quinze jours, le représentant de la République d'Indonésie a déclaré, d'une part, que, en dépit des négociations menées en ce moment sous les auspices de la Commission des bons offices, il avait surgi en même temps de graves sujets de querelle qui nécessitaient l'attention immédiate du Conseil de sécurité, et, d'autre part, qu'il y avait violation des principes du "Renville" du fait de l'encouragement direct et indirect fourni par les autorités néerlandaises aux mouvements séparatistes dans les régions en cause, plus précisément dans le territoire occidental de Java, dans le territoire oriental de Sumatra et à Madoura. De son côté, le représentant des Pays-Bas, expliquant la position de son Gouvernement, a déclaré, d'une part, que la Commission des bons offices avait obtenu des résultats remarquables, non seulement en mettant fin aux hostilités, mais en rapprochant les deux parties pour trouver une solution aux divers problèmes qui font l'objet du différend; il a estimé, d'autre part, que le Conseil de sécurité agirait sagement en laissant les négociations suivre leur cours, au lieu de poursuivre un débat qui ne

petty controversies at the expense of the main objective of reaching a just and final settlement.

Despite the opposing views that were expressed at that time by the representatives of the parties to the dispute, this much was clear: that both parties were then agreed that the Committee of Good Offices had made some progress in laying down the basis for a just settlement between the Netherlands Government and the Government of the Republic of Indonesia. The conflict of views was concentrated on one point only, namely, that while the Government of the Republic of Indonesia believed that one of the basic "Renville" principles was being violated by the Netherlands Government through the encouragement it gave to separatist movements in the disputed areas—and considered a decision on this matter to be of vital importance to the future conduct of the negotiations—the Government of the Netherlands was inclined to minimize the alleged violations and, in fact, demanded that the Security Council "let well alone" and permit the Committee of Good Offices to work out the implementation of the "Renville" principles on the spot without further interference. This was reiterated this afternoon by the representative of the Netherlands.

I should like to recall at this juncture that my delegation was among the first to suggest and support the creation of the Committee of Good Offices in the interest of securing a prompt cessation of hostilities in Indonesia and of laying the basis for a just and durable settlement. Motivated only by the desire that peace with justice would prevail in a land whose people were marching towards freedom, my Government was deeply gratified over the developments which promptly led to the achievement of the first of these objectives and which seemed furthermore to yield a generous promise of the peaceful settlement of all outstanding issues. My delegation noted with satisfaction the fact that both the Dutch and Indonesian Governments were equally willing to give credit to the Committee of Good Offices for the work it had so far accomplished, and gave notice of their readiness to continue with negotiations.

So far, so good. Now, however, I am somewhat perturbed over the direction which our discussion seems to have taken. Several members of the Security Council including, with all due respect to him, the President, are apparently of the opinion that the Council should refrain from any action that might disturb the negotiations. This attitude is surprising, to say the least, when it is recalled that it was this Security Council itself which asked that it be informed periodically on the political developments in the disputed areas, specifically in West Java. The Committee of Good Offices, in my opinion, has complied with this mandate in a most admirable manner, and has presented to this Council

pourrait qu'exciter les passions et par là gêner la bonne marche des négociations, en mettant en lumière des querelles mesquines qui font oublier qu'il s'agit avant tout d'aboutir à un règlement juste et définitif.

Bien que les représentants des parties au différend aient alors exprimé des opinions opposées, il est ressorti nettement que les deux parties reconnaissaient que les efforts de la Commission des bons offices pour jeter les bases d'un règlement juste entre le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République d'Indonésie avaient porté certains fruits. Les opinions ne divergeaient que sur un seul point: d'une part, le Gouvernement de la République d'Indonésie estimait que l'un des principes fondamentaux du "Renville" était violé par le Gouvernement des Pays-Bas du fait des encouragements qu'il fournissait aux mouvements séparatistes dans les régions en cause, et considérait qu'une décision en la matière était d'une importance capitale pour la conduite future des négociations; d'autre part, le Gouvernement des Pays-Bas était enclin à minimiser l'importance des actes qu'on lui reprochait comme des violations et demandait, en fait, que le Conseil de sécurité "laisse faire", et laisse la Commission des bons offices mettre en œuvre, sur place et sans autre intervention, les principes du "Renville". C'est ce qui nous a été répété cet après-midi par le représentant des Pays-Bas.

A cet égard, je voudrais rappeler que ma délégation a été l'une des premières à proposer et à appuyer la création de la Commission des bons offices, dans l'intérêt d'une rapide cessation des hostilités en Indonésie et pour permettre de jeter les bases d'un règlement juste et durable. Mû par le seul désir de voir régner la paix et la justice dans un pays dont le peuple marche vers la liberté, mon Gouvernement s'est profondément réjoui des événements qui ont promptement conduit à la réalisation du premier de ces objectifs et qui semblaient, en outre, faire bien augurer de la possibilité d'un règlement pacifique de toutes les questions litigieuses. Ma délégation a constaté avec satisfaction que les Gouvernements néerlandais et indonésien étaient tous deux également disposés à rendre hommage à la Commission des bons offices pour l'œuvre qu'elle avait accomplie jusqu'alors et avaient déclaré qu'ils étaient prêts à poursuivre les négociations.

Ceci dit, je m'inquiète un peu de la tournure que notre discussion semble avoir prise maintenant. Plusieurs membres du Conseil de sécurité, dont le Président lui-même — je le dis en toute déférence — paraissent considérer que le Conseil devrait éviter de faire quoi que ce soit qui puisse troubler les négociations. Cette attitude est pour le moins surprenante si l'on se souvient que c'est le Conseil de sécurité lui-même qui a demandé à être périodiquement tenu au courant de l'évolution des événements au point de vue politique dans les régions en cause et plus particulièrement dans le territoire occidental de Java. A mon avis, la Commission des bons offices a remarquablement accompli cette partie de son mandat: elle

several reports on the situation obtaining not only in West Java, but also in Madura and in Bandung, where there is now being held what we are led to believe is a mock federal convention.

The situation is clear. This Security Council has requested definite information on the political developments in certain areas of Indonesia. The Council has now this information before it. The information is of such a nature that it cannot be ignored in silence. The Security Council cannot deliberately set aside the facts that are so clearly indicated therein and follow the easy and yet disastrous policy of leaving well alone. I have studied the reports of the Committee of Good Offices carefully, and I must say that I cannot share the opinion that the developments are trivial and unimportant. They are not mere details in the process of final settlement; they go to the very heart and core of the settlement itself.

The four reports before the Security Council proclaim the fact that there is a deliberate and calculated unilateral move on the part of one of the parties to impose its own type of federation on the people of Indonesia without the free consent of the people. So-called independent States have been created without regard for the requirements of democracy and without satisfying the conditions imposed by the "Renville" principles. Nowhere in these areas was freedom of speech, of the Press, and of assembly enjoyed or permitted. In some areas the people had not the time to think about the issues being voted upon, much less the opportunity to discuss them. On the other hand, there is evidence that coercion and intimidation were used, that vital information on the issues was withheld, and attempts made to stifle the voice of the opposition.

These facts are all clearly set forth in the reports before the Security Council. The impartial reader of these reports will find it very hard indeed to give credence to the repeated assurances of the Netherlands representative to the effect that his Government is not responsible for these separatist moves in Indonesia. As a matter of fact, the reports very clearly indicate that the formation of these "independent" States was initiated, inspired, abetted, sponsored, and actively supported by the Netherlands Indies authorities.

There is no need to recount the details which have already been called to the attention of the Security Council, such as the prohibition of public and private assembly, the detention of persons opposed to the creation of new States, etc., but there is one fact brought up in the reports and discussed by the Netherlands representative which I believe has special significance. We have been told that the conferences and elections leading to the creation of these new States were the most democratic and representative possible "under the circumstances then existing".

a soumis au Conseil plusieurs rapports sur la situation qui existe, non seulement dans le territoire occidental de Java, mais aussi à Madoura et Bandoeng, où se tient actuellement ce que nous avons tout lieu de considérer comme un travesti de convention fédérale.

La situation est claire. Le Conseil de sécurité a demandé des renseignements précis sur l'évolution des événements au point de vue politique dans certaines régions d'Indonésie. Il possède maintenant ces renseignements, et ils sont tels qu'on ne peut pas fermer les yeux et se taire. Le Conseil de sécurité ne peut pas délibérément ne pas tenir compte des faits que ces renseignements révèlent si clairement et suivre la politique facile, mais désastreuse, du "laissez-faire". J'ai étudié de près les rapports de la Commission des bons offices, et je dois dire que je ne puis partager l'opinion selon laquelle les événements dont il s'agit seraient banals et sans importance. Ce ne sont pas de simples détails du processus du règlement définitif; ils touchent au cœur même du règlement de la question.

Les quatre rapports dont le Conseil est saisi prouvent qu'il y a, de la part de l'une des parties, une tentative unilatérale, délibérément calculée, pour imposer au peuple indonésien, sans le libre consentement de ce peuple, le type de fédération qu'elle a choisi. De prétendus Etats indépendants ont été créés au mépris de la démocratie et des conditions imposées par les principes du "Renville". Nulle part, dans ces régions, on n'a permis la liberté de parole, de la presse et de réunion. Dans certaines régions, la population n'a pas eu le temps de réfléchir aux questions qui faisaient l'objet du vote, et bien moins encore la faculté d'en discuter. D'autre part, il apparaît qu'on a eu recours à des méthodes de coercition et d'intimidation, que des renseignements essentiels sur les questions en jeu n'ont pas été donnés et que l'on a cherché à étouffer la voix de l'opposition.

Tous ces faits sont clairement exposés dans les rapports reçus par le Conseil. Un lecteur impartial aura beaucoup de peine, en vérité, à se laisser convaincre par les assurances répétées du représentant des Pays-Bas, selon lesquelles son Gouvernement ne serait pas responsable de ces mouvements séparatistes en Indonésie. En fait, les rapports indiquent nettement que ce sont les autorités des Indes néerlandaises qui ont pris l'initiative de la formation de ces Etats "indépendants"; elle l'ont inspirée, encouragée, patronnée et soutenue.

Il n'y a pas lieu de revenir sur les détails qui ont déjà été portés à l'attention du Conseil de sécurité, tels que l'interdiction des réunions publiques et privées, la détention des personnes qui s'opposaient à la création de nouveaux Etats, etc.; mais il est un fait qui ressort des rapports, qui a été discuté par le représentant des Pays-Bas, et qui, à mon avis, a une importance particulière. On nous a dit que les conférences et les élections ayant abouti à la création de ces nouveaux Etats ont été aussi démocratiques et représentatives que possible, "compte tenu des circons-

The question that comes to my mind is why any conferences or elections were held, with unseemly haste, at a time when "the circumstances then existing" were definitely not conducive to the proper observance of the principle of democratic choice and representation. With all due respect to the representatives here who seem to be of the opinion that the Western nations have a monopoly on the proper understanding of democracy, I respectfully submit that even the uninitiated would find it hard to believe that the manoeuvres which led to the creation of these States were not a travesty of democracy.

The people of Indonesia who, through no fault of their own, were denied for centuries the opportunity to learn the ways and principles of democracy, have now the right to ask this question of their belated mentors: since the circumstances then existing were, to put it mildly, inauspicious, and bearing in mind the fact that the "Renville" principles definitely provided for a period of six months to a year of free discussion by the people, why was it necessary to rush into these so-called plebiscites and elections?

Since the representative of the Netherlands has not seen fit to explain the reason for this unseemly rush, we must draw our own conclusions. We are forced to conclude that this is part of a premeditated plan to consolidate what has been gained by force of arms into a political union under Dutch sponsorship and control without any participation whatsoever by the Republic or any group of people sympathetic to the Republican cause. The calling of the Federal Conference at Bandung precisely after the creation of the new States, the statements of responsible Netherlands representatives concerning the purposes and objectives of this Conference, and, finally, the suspension of negotiations with the Committee of Good Offices by the Netherlands, all point to the conclusion that the Republic is being subjected to a process of attrition—unless the Council takes positive action. I need quote only one statement made by Mr. Abdulkadir, chairman of the Dutch delegation:

"Even if the Republic contends that a federation without its participation is an impossibility, the federalists are of exactly the opposite opinion. They consider a federation without the Republic in no way an impossibility. The Republic is no longer the most prominent part of Indonesia neither as regards the strength of its population nor in economic respect. The federal region, on the other hand, can at present, financially and economically, lead its own existence and even if the current negotiations with the Republic end in deadlock—Allah forbid—a federation will yet be built up. One cannot wait for the Republic forever."

tances du moment". J'en viens alors à me demander pourquoi l'on a procédé à des conférences et des élections, avec une précipitation inconvenante, alors que les "circonstances du moment" ne se prêtaient nullement à l'application normale des principes des élections et de la représentation démocratique. Avec tout le respect que je dois aux représentants qui semblent croire que les nations occidentales détiennent le monopole en ce qui concerne l'idée de la démocratie, je me permets respectueusement de dire que même des non-initiés auraient du mal à croire que les manoeuvres qui ont abouti à la création de ces Etats ne constituent pas une parodie de la démocratie.

Le peuple indonésien qui, sans qu'il y soit pour rien, s'est vu refuser pendant des siècles la possibilité de s'initier aux moeurs et aux principes démocratiques, a maintenant le droit de poser cette question à ceux qui viennent si tard lui faire la leçon: puisque les circonstances du moment ne s'y prêtaient guère — c'est le moins qu'on puisse dire — et eu égard au fait que les principes du "Renville" prévoyaient nettement une période de six mois à un an pendant laquelle le peuple aurait toute liberté de discussion, pourquoi a-t-il fallu procéder si vite à ces prétendus plébiscites et à ces prétendues élections?

Puisque le représentant des Pays-Bas n'a pas jugé bon de nous exposer la raison de cette hâte inconvenante, c'est à nous de tirer les conclusions. Nous sommes forcés de conclure que tout cela entre dans l'exécution d'un plan préparé d'avance, dans l'intention de consolider ce qui a été gagné par la force des armes en créant une union politique sous les auspices et le contrôle des Pays-Bas, sans participation aucune de la République ou d'un groupe quelconque de population partisan de la cause républicaine. La convocation de la Conférence fédérale de Bandung juste après la création des nouveaux Etats, les déclarations des représentants autorisés des Pays-Bas sur les buts et les objectifs de cette conférence, et enfin la suspension par les Pays-Bas des négociations avec la Commission des bons offices — tout cela porte à conclure qu'on va "grignoter" peu à peu la position de la République si le Conseil ne prend pas de mesures positives. Il me suffira de citer une déclaration de M. Abdulkadir, chef de la délégation hollandaise:

"Bien que la République affirme que, sans elle, une fédération n'est pas concevable, les fédéralistes pensent exactement le contraire. Il ne leur paraît pas impossible de former une fédération sans la République, car celle-ci n'est plus, en Indonésie, le territoire le plus important, du point de vue de la population et du point de vue économique. Au contraire, les régions composant la fédération sont à l'heure actuelle à même de mener une existence financière et économique propre. Et quand bien même les négociations en cours avec la République viendraient à échouer — Allah nous en garde! — la fédération sera constituée. Nous ne pouvons pas attendre éternellement le bon vouloir de la République."

In short, the Netherlands authorities are impatient and in a very great hurry to reach a certain objective. That impatience, which first expressed itself in military action and, as will be remembered, in the reluctance to recognize the competence of the Security Council, now seeks to express itself, after the cessation of hostilities, in various tactical moves designed to achieve behind the screen of peaceful negotiations what it had not been possible for them to achieve by force of arms.

In saying this, I am not revealing an unpleasant secret. Nor am I accusing anyone of harbouring hidden motives. The secret is open to anyone who has read the reports before the Security Council and heard the words that have been spoken here. As for the motives, they are all so apparent that any attempt to hide them only serves to make them all the more obvious.

A little more candour could be very useful in these discussions, such candour, for instance, as has been shown by the Netherlands Information Bureau in New York City, which has printed and distributed thousands of propaganda leaflets on Indonesia. One such leaflet, which was received at my office only today, was a direct appeal to the United States of America to support the Dutch programme in Indonesia. Why? Because, according to the leaflet, Indonesia produces certain raw materials, such as oil, tin, rubber, and others which are extremely vital to America's industrial economy.

That is candour of a kind which, I repeat, could be useful here. It makes unnecessary and perhaps dangerous the kind of pious affirmations which only serve to becloud the real issues which are at stake in this conflict.

I say that we could do away with all this. We have, in the "Renville" principles, an agreed basis for settlement between the parties. Those principles, as far as the Security Council is concerned, still stand, and any attempt to hedge around them or to circumvent and vitiate them is a proper subject for investigation and discussion by the Security Council now, not tomorrow. A violation of one of the basic principles agreed upon on board the "Renville" has been charged by one of the parties, and reports have come before the Security Council from the Committee of Good Offices bearing on this particular charge. Therefore, the Security Council has a duty to take cognizance of the charge that has been made and, further, to come to a decision on the basis of the facts that have been reported.

My delegation is gratified to note that both parties have agreed to resume negotiations under the auspices of the Committee of Good Offices following a brief interruption arising from a misunderstanding as to diplomatic procedure. The Committee of Good Offices is once more on the job, presumably to discuss the new proposals which have been submitted by the United States and Australian members of the Committee

Bref, les autorités néerlandaises ont hâte d'arriver, sans plus attendre, à un certain but. Cette impatience, qui s'est d'abord manifestée par des actes de caractère militaire et, comme on s'en souviendra, par le fait que les Pays-Bas se sont montrés peu disposés à reconnaître la compétence du Conseil de sécurité, tend à se traduire, maintenant que les hostilités ont cessé, par divers mouvements tactiques visant à atteindre, sous le couvert de négociations pacifiques, le but qui n'a pu être atteint par la force des armes.

En disant cela, je ne dévoile pas de noirs secrets et je n'accuse personne de nourrir des intentions cachées. Tout cela n'est pas secret pour quiconque a lu les rapports dont le Conseil de sécurité est saisi et qui a écouté ce qui s'est dit ici. Quant aux intentions, elles sont si transparentes que, en cherchant à les cacher, on ne fait que mieux les mettre en lumière.

Nous gagnerions à un peu plus de franchise dans ces débats, cette franchise dont a fait preuve, par exemple, le Bureau d'information des Pays-Bas à New-York, qui a fait imprimer et diffuser des milliers de tracts sur l'Indonésie. L'un de ces tracts, que j'ai reçu à mon bureau aujourd'hui, invite expressément les Etats-Unis à soutenir le programme néerlandais en Indonésie. Et pourquoi? Parce que, d'après ce tract, l'Indonésie produit certaines matières premières, entre autres le pétrole, l'étain, le caoutchouc, qui sont d'une importance vitale pour l'économie industrielle des Etats-Unis.

Voilà qui est franc et, je le répète, nous avons tout à gagner à ce genre de franchise. Elle rendrait superflues et peut-être dangereuses les déclarations de bon apôtre qui ne servent qu'à obscurcir ce qui constitue le véritable enjeu dans le conflit actuel.

J'affirme que nous pouvons mettre un terme à tout cela. Nous avons, dans les principes du "Renville", une base reconnue pour un règlement entre les parties. Aux yeux du Conseil de sécurité, ces principes tiennent toujours, et, en ce qui les concerne, toute tentative de dérobade, de subterfuge ou d'interprétation tendancieuse constitue normalement, pour le Conseil de sécurité, un sujet d'enquête ou de discussion à aborder dès aujourd'hui, sans attendre à demain. L'une des parties accuse l'autre d'avoir violé l'un des principes fondamentaux du "Renville", et des rapports ont été adressés au Conseil de sécurité par la Commission des bons offices au sujet de cette accusation. Le Conseil de sécurité a donc le devoir d'examiner l'accusation qui a été portée et, en outre, de prendre une décision en se fondant sur les faits qui lui ont été rapportés.

Ma délégation constate avec satisfaction que les deux parties sont convenues de reprendre les négociations sous les auspices de la Commission des bons offices, après une brève interruption causée par un malentendu en matière de procédure diplomatique. La Commission des bons offices a repris sa tâche et va vraisemblablement discuter les propositions nouvelles qui ont été soumises par les membres américain et australien de la Commission.

This is a fortunate development. However, it cannot be considered as an argument in favour of inaction on the part of the Security Council and the adoption by it of a policy of *laissez faire*. Though we do not have the text of the United States-Australian proposals before the Security Council, it has been made clear that they are basically in accord with the "Renville" principles. Accordingly, it seems to me that there can be no inherent contradiction between the continuation of the negotiations under the auspices of the Committee of Good Offices and the taking of a decision by the Security Council on an issue involving the alleged violation of one of the basic points in the "Renville" principles. These two processes can be carried on simultaneously without injury to any of the parties, unless we assume that the Security Council will take a decision other than one of vigorously supporting the "Renville" principles.

We must assume the contrary. We have every confidence that the Security Council will take a decision strictly in accord with the principles agreed upon on the "Renville".

I have appealed for candour. Before concluding these remarks, I will go even further than that. I would say that I have no desire to prejudge the results, and that it is entirely possible that the inhabitants of the disputed areas will vote to secede from the Republic. But if they do, if they vote to secede from the Republic, let them do so of their own free will. If they make their decision, and if this Council and the rest of the world are to be convinced that such a decision is valid, then it is highly important that it be arrived at strictly in accordance with the rules of fair play. I have not said "in accordance with democratic principles" because there seems to be some doubt as to what those words really mean. Fair play is, indeed, all that is necessary and all that we ask for. Everybody knows what it means, and it arouses no invidious distinctions based on a superior knowledge or lack of knowledge of democratic processes.

Only in such a spirit can the negotiations become really fruitful. Without it, the negotiations are bound to lead to a result more barren and fully as tragic as the continuance of hostilities would have produced.

MR. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): From the very beginning of our discussion on the Indonesian question, the French delegation, as well as several other delegations, has continued to maintain that the question is a national issue falling within the competence of the Netherlands Government, since the Indonesian Republic is part of a political entity under the sovereignty of the Netherlands, and that, consequently, any intervention by the Security Council would constitute interference in the internal affairs of that State and would be contrary both to the spirit and to the letter of the Charter.

As the dispute had arisen in connexion with the interpretation of the Linggadjati Agreement,

Voilà qui est bien. Toutefois, on ne peut arguer de cela pour prétendre que le Conseil ne doit pas agir et doit adopter une politique de "laissez faire". Bien que le Conseil ne possède pas le texte des propositions des Etats-Unis et de l'Australie, on a précisé qu'elles étaient dans leur substance en harmonie avec les principes du "Renville". Il me semble donc que, fondamentalement, il n'y a pas contradiction à poursuivre les négociations sous l'égide de la Commission des bons offices, tandis que le Conseil de sécurité statue sur une question ayant trait à une violation de l'un des principes fondamentaux du "Renville", qui aurait été commise. Ces deux opérations peuvent être menées de front sans porter préjudice à aucune des deux parties, à moins de supposer que le Conseil de sécurité puisse prendre une décision qui n'appuierait pas énergiquement les principes du "Renville".

Nous devons supposer le contraire. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité prendra une décision absolument conforme aux principes adoptés à bord du "Renville".

J'ai demandé la franchise. Avant de conclure, j'irai même plus loin, et je dirai que je ne désire nullement préjuger le résultat et qu'il est tout à fait possible que les habitants des régions en cause votent pour la sécession. En tout cas, s'ils votent en ce sens, qu'ils le fassent de leur plein gré. S'ils prennent leur décision et si l'on veut que le Conseil et le reste du monde soient convaincus que cette décision est valide, il importe au plus haut point qu'elle soit prise en suivant toutes les règles du *fair play*. Je n'ai pas dit "conformément aux principes démocratiques", car il semble y avoir quelques doutes sur le véritable sens de cette expression. Le *fair play* est, en fait, la seule condition et la seule chose nécessaire et que nous demandions. Chacun sait ce que cela veut dire. Ce terme ne suscite pas de discussions tendancieuses où les uns se targuent d'une haute science des méthodes démocratiques en reprochant aux autres leur ignorance de ces méthodes.

Les négociations ne peuvent être vraiment fécondes que si elles sont animées de cet esprit; sinon, elles seront forcément encore plus stériles et mèneront à une situation tout aussi tragique que si les hostilités s'étaient poursuivies.

M. DE LA TOURNELLE (France): Dès le début de nos débats relatifs à la question indonésienne, la délégation française n'a cessé de soutenir, en même temps que plusieurs autres délégations, qu'il s'agissait d'une question relevant de la compétence nationale du Gouvernement de La Haye, la République d'Indonésie étant partie d'un ensemble politique placé sous la souveraineté des Pays-Bas, et que, en conséquence, toute intervention du Conseil de sécurité constituerait une ingérence dans les affaires intérieures de cet Etat, et serait contraire aussi bien à l'esprit qu'à la lettre de la Charte.

Le litige étant né au sujet de l'interprétation de l'Accord de Linggadjati, la délégation fran-

the French delegation was of the opinion that the International Court of Justice was fully and exclusively qualified to adjudicate between the parties. As the representative of Belgium so rightly pointed out at our meeting of 17 June last [323rd meeting], the Security Council is neither a court of justice, nor an organ of arbitration, but a political body and is therefore not competent to express an opinion on the interpretation of agreements.

Having stated its reservations with regard to the competence of the Security Council, my delegation supported the Council's resolution setting up the Committee of Good Offices, because, on the one hand, the setting up of this body was accepted by the two parties and particularly because, on the other hand, it seemed to be the surest means of preventing a resumption of the fighting, a resurgence of violence of which the civilian population was the innocent victim.

That position of the French delegation explains the very deep satisfaction it felt in seeing that its main objective was achieved when the Committee of Good Offices was appointed. The communication of that Committee, dated 21 June [document S/848], leaves no doubt on this point. That document mentions the general success of the truce, confirmed by the evacuation to Republican territory of 35,000 combatants who had been surrounded by Netherlands troops and by the liberation of a great number of prisoners of war.

Nevertheless, the Committee admits in the same text that it was not so successful in dealing with political problems. That is certainly no cause for surprise, or for disappointment or discouragement. What is being envisaged is the creation of a new State, which, by reason of the number and intelligence of its population, the abundance and variety of its natural resources, will rapidly come to play a primary role in the international community. This State will be something new in international law, uniting in a federation several peoples yet at the same time remaining associated with the metropolitan power. This means that the setting up of such a new entity will raise numerous problems of all kinds.

The two reports of the Committee of Good Offices show that the most technical questions have been tackled under its aegis, with more or less success. Upon reading the first chapter of the third provisional report we reach the conclusion that it was pessimism rather than a lack of goodwill on the part of the two parties which hindered total pacification and that the maintenance of the truce is an imperative necessity if we want to consolidate its still rather precarious foundations.

A strengthening of the peace, however, cannot be obtained if the goodwill, the impartiality, or the competence of the Committee of Good

Office était d'avis que la Cour internationale de Justice était exclusivement et entièrement qualifiée pour départager les parties en décidant; en effet, comme le représentant de la Belgique l'a excellemment rappelé à notre séance du 17 juin dernier [323ème séance], le Conseil de sécurité n'est ni une Cour de Justice, ni un corps arbitral, mais un organe politique; aussi ne possède-t-il aucune compétence pour se prononcer sur l'interprétation d'accords.

Ma délégation, ayant exprimé des réserves quant à la compétence du Conseil de sécurité, s'est associée à la résolution du Conseil créant la Commission des bons offices, d'abord parce que la création de cet organisme était admise par les deux parties, puis — et surtout — parce qu'il apparaissait que c'était là le plus sûr moyen de prévenir une reprise des combats, une résurgence de violences dont des populations civiles étaient les innocentes victimes.

Ces intentions de la délégation française expliquent la très vive satisfaction qu'elle a ressentie en constatant que son principal objectif, lors de la constitution de la Commission des bons offices, avait bien été atteint. La communication de la Commission des bons offices en date du 21 juin 1948 [document S/848] ne laisse aucun doute à cet égard. Ce document mentionne le succès général de la trêve, consacrée par l'évacuation en territoire républicain de 35.000 combattants qui avaient été encerclés par les troupes néerlandaises, et par la libération d'un grand nombre de prisonniers de guerre.

Toutefois, le même texte reconnaît que la Commission a été moins heureuse lorsqu'elle a abordé les problèmes politiques. Il n'y a certes pas lieu d'en être surpris, ni déçu ou découragé. En effet, on envisage la création d'un nouvel Etat qui, par le nombre et l'intelligence de ses populations, par l'abondance et la variété de ses ressources naturelles, jouera rapidement un rôle de premier plan dans la communauté internationale. Cet Etat aura une forme nouvelle en droit international, fédérant plusieurs peuples tout en demeurant associé avec la métropole. C'est dire que la création d'une telle entité soulève de nombreux problèmes de tous ordres.

Il ressort des deux rapports de la Commission des bons offices que, sous son égide, les questions les plus techniques ont été abordées, avec plus ou moins de bonheur. De la lecture du premier chapitre du troisième rapport provisoire se dégage la conclusion que c'est plus le pessimisme que le défaut de bonne volonté des deux parties qui s'est opposé à une pacification totale des esprits, et que le maintien de la trêve est une impérieuse nécessité si l'on veut consolider des fondations encore quelque peu précaires.

Mais ce raffermissement de la paix ne saurait être obtenu en suspectant la bonne volonté, l'impartialité ou la compétence de la Commission des

Offices is placed in doubt, as certain delegations paradoxically attempted to do at our last meeting on this question.

Whether we deal with the Committee of Good Offices in Indonesia, the Commission of Mediation for Kashmir, or the Palestine Truce Commission, bodies whose compositions and competences vary but whose aim is the same, namely, making peace among men, I believe that we are dealing with unique organs which, created by the Security Council, are the embodiment of the will for peace and justice of all the States Members of the United Nations, and are consequently entitled to all our help. Let us spare them criticism which would lessen their authority; let us try, on the contrary, to increase their prestige.

With this aim in mind, I associate myself with the representative of the Netherlands in the remarks he has just made. When we constantly interfere, often inadvisedly, in the activities of the Committee of Good Offices, and when we initiate discussions on the delicate and complex negotiations which it is carrying out in Indonesia, we embark upon a deplorable procedure which I hope will be brought to an end.

It seems to me that the spirit of understanding and of goodwill will be fostered more effectively if we express our confidence, on the one hand, to the Committee of Good Offices, which by its activity and competence stands in good stead, and on the other to the Netherlands and the Republican authorities, who have up to now faithfully carried out the provisions of the "Renville" Agreement.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The previous reports of the Committee of Three [Committee of Good Offices] contained information pointing to the fact that the Netherlands Government was disregarding its obligations under agreements with the Indonesian Republic, circumventing and violating the decisions of the Security Council, and consequently ignoring the principles of the United Nations Charter, which the Netherlands had already flouted by the very fact of its attack on the Indonesian Republic. On 9 March 1948, the Netherlands authorities, unilaterally, set up a "Federal Government of Indonesia"; they carried out fictitious plebiscites and elections in a number of Indonesian areas occupied by the Dutch, issued special decrees proclaiming these areas to be separate political units, arrogated to these units the name of "States" and set up in them puppet Governments composed of their henchmen. At the same time, the Netherlands Government continues to enforce a planned and systematic economic blockade of the Republic and is putting through a number of other measures politically, territorially and economically injurious to the Republic.

bons offices, comme certaines délégations ont paradoxalement cherché à le faire lors de notre précédente séance consacrée à cette question.

Qu'il s'agisse de la Commission des bons offices d'Indonésie, de la Commission de médiation du Cachemire, ou de celle de Palestine, organes dont la composition et la compétence sont quelque peu différentes, mais dont le but est le même, la pacification entre les hommes, j'estime que nous sommes en présence d'organismes originaux qui, créés par le Conseil de sécurité, sont l'émanation de la volonté de paix et de justice de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et ont droit à ce titre à toute notre assistance. Epargnons leur les critiques qui amoindrieraient leur autorité; efforçons-nous au contraire d'accroître leur prestige.

Pour atteindre une telle fin, je m'associe aux observations qui viennent d'être formulées par le représentant des Pays-Bas. En nous immisçant continuellement, à tout propos, et je dirai même hors de propos, dans les activités de la Commission des bons offices, en provoquant ici des débats sur les négociations aussi délicates que complexes qui se déroulent sous son contrôle en Indonésie, nous instituons une procédure déplorable à laquelle je souhaite qu'il soit mis fin.

Il me semble que l'esprit d'entente et de bonne volonté sera plus efficacement encouragé si nous exprimons notre confiance, d'une part à la Commission des bons offices, qui a comme garants son activité et sa compétence, d'autre part aux autorités néerlandaises et à celles de la République, qui ont loyalement exécuté jusqu'à présent les clauses de l'Accord du "Renville".

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): D'après les informations contenues dans les précédents rapports de la Commission des trois [Commission des bons offices], le Gouvernement néerlandais est en train de violer les engagements qu'il a contractés aux termes des accords conclus avec la République d'Indonésie; il agit contrairement aux décisions du Conseil de sécurité, dont il ne se soucie guère, et il ne tient, bien entendu, aucun compte des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, principes que les Pays-Bas avaient déjà violés en lançant une agression contre la République d'Indonésie. Par un acte arbitraire, les autorités néerlandaises ont créé, le 9 mars 1948, un "Gouvernement fédéral d'Indonésie"; elles ont organisé dans un certain nombre de régions occupées par les Néerlandais des élections et des plébiscites fictifs; elles ont promulgué des décrets spéciaux érigeant ces régions en unités politiques séparées auxquelles elles ont donné le nom d'"Etats"; enfin elles ont créé dans ces régions des gouvernements fantoches composés de leurs protégés. En même temps, le Gouvernement néerlandais continue à faire, d'une façon systématique, le blocus économique de la République d'Indonésie et à appliquer un certain nombre d'autres mesures qui portent atteinte aux intérêts politiques et économiques, ainsi qu'à l'intégrité territoriale de cette dernière.

This policy of the Netherlands Government has been criticized in all the speeches made at the Security Council meetings of both 17 June and today, with the exception of the statements made by the Belgian and French representatives, both of whom tried to defend the policy of the Netherlands Government as well as the unilateral actions of the Netherlands authorities in Indonesia.

The document now before us—the report of the Committee of Three on the so-called Federal Conference convened by the Netherlands authorities on 27 May of this year in Bandung (Western Java)—reveals further incriminating evidence of the Netherlands Government's policy in Indonesia.

Indeed, if we look at the Committee's report, we find that after the unilateral establishment of the puppet Federal Government in Indonesia of which he personally became the head, the Netherlands Governor-General convened in Bandung, on May 27, a conference of representatives of the "heads" of the thirteen puppet Governments which the Dutch set up on territories wrested by armed force from the Indonesian Republic.

The Governor-General, ceremoniously and officially, addresses these puppet rulers as "presidents", "heads of States", "presidents of State Councils", and so forth. Truly, this Governor-General seems to be endowed with neither a sense of proportion nor a sense of humour.

He named the conference a "Federal Conference of Indonesia". It was convened to discuss plans for the setting up of a federal State, styled by the Dutch the "United States of Indonesia" and imposed by force upon the Indonesian people in accordance with the plans of the Netherlands Government.

The agenda included such questions as the structure, principles of organizations, and constitution of the United States of Indonesia; the form of government of that State; the scope of the powers of the Federal Government and of the Governments of the separate States which, under the Netherlands plan, are to be included in this federation, and questions of defence, foreign relations, civil service, finance, economics, the conclusion of a Netherlands-Indonesian Union, and so forth.

We see from this list that the Netherlands authorities are officially discussing, with their puppets in Indonesia, all the principal political questions and those concerning the structure of the Indonesian State which are now being negotiated between the Governments of the Netherlands and of the Indonesian Republic, with the participation of the Committee of Three.

Cette politique du Gouvernement néerlandais a été critiquée par tous les orateurs qui sont intervenus au Conseil de sécurité le 17 juin et aujourd'hui même, à l'exception du représentant de la Belgique et de celui de la France, qui ont pris la parole pour défendre la politique du Gouvernement néerlandais et, par là même, les actes arbitraires des autorités néerlandaises en Indonésie.

Le document dont nous sommes saisis, c'est-à-dire le rapport de la Commission des trois sur la Conférence dite fédérale que les autorités néerlandaises avaient convoquée le 27 mai à Bandoeng (Java occidentale) constitue un nouvel acte d'accusation contre le Gouvernement des Pays-Bas dont il démasque la politique en Indonésie.

En effet, que nous apprennent les renseignements contenus dans le rapport de la Commission? Il en ressort que, après avoir créé, par un acte arbitraire, un Gouvernement fédéral fantoche dont il est lui-même le chef, le Gouverneur général néerlandais en Indonésie a convoqué le 27 mai à Bandoeng une conférence réunissant les "chefs" des treize Gouvernements fantoches qui avaient été créés par les Pays-Bas sur les territoires arrachés de force à la République d'Indonésie.

En s'adressant aux représentants de ces Gouvernements fantoches, le Gouverneur général les a appelés, solennellement et officiellement, "Présidents", "Chefs d'Etat", "Présidents de Conseils d'Etat", etc. Vraiment, ce Gouverneur général n'a aucun sens de la mesure, ni aucun sens de l'humour.

Il a appelé cette réunion "Conférence fédérale de l'Indonésie". Cette conférence devait examiner les projets concernant la création d'un Etat fédéral que les Néerlandais appellent "Etats-Unis d'Indonésie" et que le Gouvernement des Pays-Bas voudrait imposer au peuple indonésien.

L'ordre du jour de la Conférence comprend des questions concernant la structure, les principes de l'Organisation et la constitution des Etats-Unis d'Indonésie; la forme du gouvernement de cet Etat; la compétence du Gouvernement fédéral et des Gouvernements des Etats autonomes qui, selon l'idée des autorités néerlandaises, devraient faire partie de cette fédération; la défense nationale, les relations extérieures, les organes d'administration, les finances et le régime économique, la conclusion d'une union entre les Pays-Bas et l'Indonésie, etc.

Il ressort de cette énumération que les autorités néerlandaises procèdent, avec leurs hommes de paille en Indonésie, à un examen officiel de toutes les questions politiques essentielles, ainsi que des questions relatives à la structure politique en Indonésie. Or, ce sont précisément ces questions qui font, à l'heure actuelle, l'objet des pourparlers menés entre le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République d'Indonésie, et auxquels participe la Commission des trois.

In the official explanations which they presented to the Committee, the Netherlands authorities attempt to conceal the true reasons and purposes for which they convened the Conference by alleging that its character is purely consultative. Yet facts and documents bear witness to the contrary.

The invitations to this Conference which the Netherlands authorities sent to their puppet representatives say openly that "the Conference will have an official character". Nor is there any ambiguity in the statement that a similar conference called by the Dutch in Batavia early in 1948 had led to the establishment of the Federal Government of Indonesia and that the next step must be the establishment of a federal senate, for which purpose the present Conference is being convened in Bandung.

What is more, in a formal speech made at the opening of the Conference, the Netherlands Lieutenant Governor-General declared openly that he viewed it as a forerunner of a federal constituent assembly, and that decisions taken at the Conference might serve as guidance for the assembly.

He also proposed discussing the possibility of transforming the Conference into a long-term representative body which the Federal Government might regularly consult on all questions of importance.

It is thus perfectly obvious that the Netherlands authorities are for the present deliberately concealing and disguising the official character of the Conference, which is deviously charged with formulating directives; and later, when the Conference has adopted decisions dictated to it by the Netherlands authorities themselves, the latter will claim that these decisions express the will of the Indonesian people and will use them as a means of pressure in their negotiations with the Indonesian Republic.

It is also known that even in the case of the "Renville" Agreement—the latest agreement and the one most burdensome and unfavourable for the Indonesian Republic—the Netherlands Government undertook to discuss and resolve all important political questions of that type, as well as those concerning the structure of the Indonesian State, jointly with the Government of the Indonesian Republic.

Thus it is perfectly evident that the Netherlands Government is violating its obligations, disregarding the interests of the Republic and, in its haste to consolidate its military and political positions in Indonesia, is ready to stoop to any means. The aim of the Netherlands Government is to confront the Republic and the Security Council with accomplished facts.

The Conference was called by the Governor-General despite the protests of the Government of the Indonesian Republic and violent opposi-

Dans les explications qu'elles ont fournies à titre officiel à la Commission, les autorités néerlandaises se sont efforcées de dissimuler leurs buts véritables et les raisons pour lesquelles elle avaient convoqué la Conférence, en prétendant que celle-ci avait un caractère strictement consultatif. Cependant, les faits et les documents montrent qu'il n'en est pas ainsi.

Dans les invitations que les autorités néerlandaises ont envoyées à ces dirigeants fantoches, il est dit ouvertement que "la Conférence aura un caractère officiel". D'autre part, il y est dit sans équivoque que le Gouvernement fédéral d'Indonésie a été créé à la suite d'une conférence du même genre qui avait été convoquée par les Néerlandais au début de 1948 à Batavia, et qu'il s'agit maintenant de créer un sénat fédéral; c'est précisément pour cela qu'on a convoqué la Conférence de Bandoeng.

De plus, le Lieutenant-Gouverneur général néerlandais déclare sans ambages, dans son discours d'ouverture, que, à son avis, cette conférence était un prélude à la convocation d'une assemblée fédérale constituante et que les décisions adoptées à la Conférence pourraient servir de directives à cette assemblée.

Il a également proposé d'envisager la transformation éventuelle de cette Conférence en un organe représentatif qui siégerait en permanence et avec lequel le Gouvernement fédéral pourrait consulter régulièrement sur toutes les questions importantes.

Il est donc tout à fait clair que, pour l'instant, les autorités néerlandaises cherchent à dissimuler le caractère officiel de cette Conférence, chargée, selon toute évidence, de formuler certaines directives; mais, dès que la Conférence aura adopté les décisions que lui imposent les autorités néerlandaises, les Pays-Bas chercheront à présenter ces décisions comme l'expression de la volonté du peuple indonésien et ils s'en serviront pour faire pression sur la République d'Indonésie dans les pourparlers qu'ils mènent avec elle.

On sait que, même aux termes de l'Accord du "Renville", qui est pourtant si défavorable et si asservissant pour la République d'Indonésie, le Gouvernement néerlandais s'engageait à examiner et à régler toutes les questions d'importance politique, ainsi que tous les problèmes intéressant la structure politique de l'Indonésie, conjointement avec le Gouvernement de la République.

Il ne fait donc aucun doute que le Gouvernement néerlandais est en train de violer ses obligations, qu'il ne tient aucun compte des intérêts de la République et qu'il ne recule devant aucun moyen dans son désir de consolider ses positions militaires et politiques en Indonésie. Le but du Gouvernement néerlandais est de placer la République et le Conseil de sécurité devant un fait accompli.

Le Gouverneur général a convoqué cette Conférence en dépit des protestations que lui avait adressées le Gouvernement de la Républi-

tion from all the fifteen Indonesian political parties fighting for the freedom and independence of the Indonesian people. As everyone knows, these parties have formed a single political coalition in the territory controlled by the Netherlands authorities. At a joint convention, these democratic parties adopted a resolution declaring that they did not recognize the Conference called by the Dutch in Bandung as expressing the wishes of the Indonesian people.

One might well ask whom the participants at the Conference do represent, whose spokesmen they are, whose interests they defend. There can be only one answer to these questions: they represent and defend the interests of their masters, the Netherlands colonial authorities in Indonesia in whose service they are, and not the interests of the Indonesian people and its democratic Republic.

Mr. van Kleffens, the Netherlands representative, remarked plaintively that the Netherlands Government was not pleased by the discussion of the Indonesian question in the Security Council and that it was beginning to grow weary of this procedure. The Netherlands representative has stated more than once that he did not like the discussion of the Indonesian question by the Security Council. We know he has even demanded that this discussion should be suspended. He was supported in this today by the French representative who also did not like the Security Council to discuss such questions. But the Security Council has decided to discuss the Indonesian question, and was right in doing so.

The Council's present task is to defend the interests of the Indonesian people, which has fallen a victim to aggression, regardless of who decided to crush that people's struggle for national liberation, and regardless of whether the Netherlands Government likes or dislikes the discussion of the Indonesian question and is or is not weary of it.

The whole world can see the duplicity and hypocrisy of the Netherlands Government's policy. On the one hand it signs agreements with the Indonesian Republic undertaking to discuss and solve jointly questions relating to the structure of the Indonesian State, and on the other, it violates these obligations and deliberately not only protracts but wrecks negotiations with the Republic. Official information on this has been received from the Committee of Three today. Behind the screen of these negotiations it hastens to set up on Indonesian territory as many puppet governments as possible, recruiting them from among Dutch hirelings and claiming that they are representatives of the Indonesian people.

Why is the Netherlands Government resorting to such methods? The explanation is that it is afraid of open and honest democratic elections,

que d'Indonésie et malgré la violente opposition qu'avaient manifestée à cet égard les quinze partis politiques indonésiens qui défendent la liberté et l'indépendance du peuple indonésien et qui ont, comme chacun sait, formé une coalition politique sur les territoires contrôlés par les autorités néerlandaises. Au cours d'un congrès qu'ils ont tenu en commun, ces partis démocratiques ont adopté une résolution dans laquelle ils déclarent que la Conférence convoquée par les Néerlandais à Bandoeng n'exprime pas les aspirations du peuple indonésien.

On peut se poser la question suivante: de qui les membres de la Conférence sont-ils les représentants? Quels sont ceux dont ils expriment les désirs et les aspirations? Il n'y a qu'une seule réponse à cette question: ils représentent et ils défendent les intérêts de leurs maîtres, c'est-à-dire des autorités coloniales néerlandaises en Indonésie, à la solde desquelles ils se trouvent, et non pas les intérêts du peuple indonésien et de sa République démocratique.

Le représentant des Pays-Bas, M. van Kleffens, a déclaré que son Gouvernement considérerait l'examen de la question indonésienne par le Conseil de sécurité comme déplacé et qu'il commençait à se lasser de cette discussion. Ce n'est pas la première fois que le représentant des Pays-Bas exprime cette idée. Comme on le sait, il avait même exigé que l'on mît fin à cette discussion. Le représentant de la France qui, lui non plus, ne voit pas d'un bon œil l'examen de questions de ce genre au Conseil de sécurité, s'est rallié aujourd'hui à l'avis de M. van Kleffens. Toutefois, le Conseil a décidé d'examiner la question d'Indonésie, et il a bien fait.

Maintenant, le Conseil doit défendre les intérêts du peuple indonésien, qui est victime d'une agression. Il doit le faire, quels que soient ceux qui cherchent à étouffer la lutte menée par ce peuple pour sa libération nationale et quelle que soit l'attitude du Gouvernement néerlandais à cet égard, c'est-à-dire que ce Gouvernement soit satisfait ou non, qu'il soit las ou non, de l'examen de la question indonésienne.

Le monde entier se rend compte de la politique hypocrite du Gouvernement néerlandais. D'une part, il signe des accords avec la République d'Indonésie et s'engage à examiner et à résoudre en commun les questions concernant la structure politique de l'Indonésie, mais, d'autre part, il viole ses engagements, et cherche à faire traîner en longueur ses pourparlers avec la République, et même à les faire échouer ainsi que cela ressort du rapport qui nous a été soumis par la Commission des trois. Tout en faisant semblant de mener des pourparlers, il cherche à créer, sur le territoire de l'Indonésie, le plus grand nombre possible de gouvernements fantoches dirigés par ses propres protégés, et à les faire accepter comme représentants du peuple indonésien.

Pourquoi le Gouvernement néerlandais a-t-il recours à de pareilles méthodes? C'est parce qu'il craint des élections honnêtes, régulières et

afraid of an open democratic plebiscite, for in the event of such elections and such a plebiscite the Dutch would be unable to conceal their true aims and intentions and be hard put to it to deceive the Indonesian people.

The plan of action of the Netherlands authorities in Indonesia is least calculated to resolve the Indonesian question in a spirit of pacific settlement, which would ensure the free and independent existence of the Indonesian people.

This plan is designed to prolong the negotiations with the Republic through all kinds of political intrigues and manoeuvres, to strengthen the military and political positions of the Netherlands in Indonesia, and to weaken the Indonesian Republic as much as humanly possible. Obviously, the Security Council cannot view with indifference such actions on the part of the Netherlands Government.

And now a few comments on the Committee of Three. We have heard here a flattering appraisal of the Committee's work by the Netherlands representative. That is not surprising. The Netherlands representative can have nothing but praise for a committee behind whose back it is possible to perform all sorts of political manipulations, stage plebiscites and elections, set up separate puppet governments in Indonesia, call meetings of Netherlands henchmen, declare such meetings to be "federal conferences", and even openly state the intention to transform one such conference into a puppet parliament. Truly, the Netherlands authorities in Indonesia have broken all records of political Machiavellism. While witnessing all this and preserving an outward appearance of objectivity, the Committee of Three is in fact aiding these authorities to carry out their schemes in Indonesia, deceive the Indonesian people and mislead world public opinion.

The Security Council cannot be satisfied with such a situation. What is more, it cannot but turn its attention to the situation in the Committee itself.

The representative of Australia—a country represented on the Committee of Three—has informed the Security Council of his concern regarding the situation in Indonesia and the unilateral actions of the Netherlands authorities. He criticized those actions, and urged the Security Council to take immediately certain measures.

The Belgian representative in the Security Council, on the other hand, did his best to paint a rosy picture of the Indonesian situation and to justify the arbitrary actions of the Netherlands authorities. The United States representative attempted to prove that all was well in Indonesia. The official communication received by the Security Council from the United States and Australian representatives on the Committee of Three on the transmittal by them of the plan for the settlement of disputes between the Neth-

démocratiques et un plébiscite régulier et démocratique. En effet, si de telles élections ou un tel plébiscite avaient lieu, les Néerlandais ne pourraient plus dissimuler leurs intentions et leurs buts véritables et auraient du mal à tromper le peuple indonésien.

Le programme d'action des autorités néerlandaises en Indonésie n'est certainement pas destiné à résoudre le problème indonésien au moyen d'un règlement pacifique ou à garantir l'indépendance et la liberté du peuple indonésien.

C'est un programme d'intrigues et de manœuvres politiques qui doit permettre de faire traîner en longueur les pourparlers avec la République, de consolider les positions militaires et politiques des Pays-Bas en Indonésie et d'affaiblir, dans toute la mesure du possible, la République d'Indonésie. Bien entendu, le Conseil de sécurité ne saurait rester impassible devant ces agissements du Gouvernement néerlandais.

Je voudrais faire quelques observations au sujet de la Commission des trois. Le représentant des Pays-Bas a fait ici l'éloge de cette Commission. Cela n'est pas étonnant. Le représentant des Pays-Bas a toute raison de louer une Commission derrière le dos de laquelle on peut se livrer à toutes sortes de manipulations politiques, organiser des plébiscites et des élections, créer des gouvernements fantoches en Indonésie, convoquer les hommes de paille néerlandais en "conférences fédérales" et même déclarer ouvertement qu'on a l'intention de transformer l'une de ces conférences en un parlement fantoche. Les autorités néerlandaises en Indonésie battent vraiment tous les records du machiavélisme politique; quant à la Commission des trois, qui assiste à tout cela et qui prétend être impartiale, elle aide, en réalité, ces autorités à réaliser leurs desseins en Indonésie, à tromper le peuple indonésien et à induire en erreur l'opinion publique mondiale.

Le Conseil de sécurité ne saurait se déclarer satisfait de cet état de choses. Il ne peut non plus se désintéresser de la situation qui existe au sein de cette Commission.

Le représentant de l'Australie — pays qui fait partie de la Commission des trois — a déclaré au Conseil de sécurité que la situation en Indonésie et les actes arbitraires des autorités néerlandaises l'inquiétaient. Il a critiqué l'attitude de ces autorités et a insisté pour que le Conseil prît immédiatement un certain nombre de mesures.

Au contraire, le représentant de la Belgique au Conseil de sécurité s'est efforcé de présenter la situation en Indonésie sous un jour aussi favorable que possible et de justifier l'action arbitraire des autorités néerlandaises. Le représentant des Etats-Unis a cherché à nous persuader que la situation en Indonésie était parfaitement normale. Les représentants des Etats-Unis et de l'Australie à la Commission des trois ont adressé au Conseil de sécurité un rapport qui traite du plan qu'ils avaient soumis aux chefs des délé-

erlands and the Republic to the heads of the Netherlands and Indonesian delegations shows that the Belgian representative of the Committee of Three had refused to take part in that action.

The Netherlands authorities either take advantage of the ineffectiveness and, I might say, toothlessness of the Committee of Three to further their own interests, or else they simply ignore it, as may be seen, for instance, from their reply to the Committee's inquiry regarding the Bandung Conference. All this but proves to us once more that such a Committee is incapable of serving as a satisfactory and objective umpire in the negotiations between the Netherlands and the Indonesian Republic.

Mr. TSIANG (China): In the course of the debates on the Indonesian question, we have heard a remarkable thesis advanced, first by the representative of the Netherlands and this afternoon also by the representative of France, that the less we say or do about Indonesia, the better for Indonesia. The desire is that we should stop talking about Indonesia.

I wish, first of all, to call the attention of the Security Council to the fact that the amount of time we have given to Indonesia cannot be considered, on any account, as excessive. The number of people directly involved in Indonesia is probably fifty times the population of Palestine. Up to the present time, the United Nations has devoted to Indonesia not more, I should say, than one-tenth the time which it has devoted to Palestine. On the contrary, my feeling is that the Security Council has relatively neglected the question of Indonesia. We have a Committee of Good Offices there, but their reports are meagre and always out of date. It is only under great pressure that we get an occasional cable which is up-to-date.

I should also like to submit that the troubles in Indonesia have on no occasion been started by loose talk here in this Council. The trouble started there. It is only when trouble started there that we indulged in a little mild talk here. Last summer, it was war there which brought up the question in the Security Council. This time it is a total lack of progress in the political settlement that has brought this question once more before the Security Council.

Therefore, I feel that the Council should not accept a thesis which states that the less we say and do about Indonesia, the better for Indonesia. That thesis cannot be maintained.

The problem, of course, is not how much we say or do about Indonesia. The problem is what we say and what we do about Indonesia. On that, naturally, we must all be constructive, and it is in that spirit that I wish to supplement what

gations néerlandaise et indonésienne en vue de régler les différends entre les Pays-Bas et la République. Il ressort de ce rapport que le représentant de la Belgique à la Commission des trois avait refusé de prendre part à cette démarche.

Les autorités néerlandaises exploitent le manque d'efficacité et la faiblesse de la Commission des trois; au fond, elles n'en tiennent aucun compte, ainsi qu'en témoigne leur réponse à la requête que la Commission leur avait adressée au sujet de la Conférence de Bandoeng. Tout cela confirme, une fois de plus, que cette Commission est incapable d'être un arbitre efficace et impartial des négociations entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Au cours des débats relatifs à la question indonésienne, nous avons entendu d'abord le représentant des Pays-Bas et, cet après-midi, le représentant de la France nous exposer une thèse curieuse. D'après cette thèse, moins nous parlerons et moins nous agirons en ce qui concerne l'Indonésie, et mieux cela vaudra pour ce pays. On voudrait que nous cessions de parler de l'Indonésie.

Je voudrais d'abord souligner qu'on ne saurait en aucune façon considérer que nous avons consacré trop de temps à l'Indonésie. Le nombre des personnes directement intéressées à la question de l'Indonésie est probablement égal à cinquante fois la population de la Palestine. Jusqu'à présent, l'Organisation des Nations Unies a peut-être consacré à l'Indonésie le dixième du temps qu'elle a consacré à la Palestine. J'ai même l'impression que le Conseil de sécurité a relativement négligé la question d'Indonésie. Nous avons là-bas une Commission des bons offices, mais les rapports que nous en recevons ont peu de substance et sont toujours dépassés par les événements. Ce n'est qu'en insistant beaucoup que nous recevons de temps à autre un câblogramme nous apportant des nouvelles d'actualité.

A mon avis, les troubles d'Indonésie n'ont jamais été provoqués par des propos inconsidérés tenus au Conseil de sécurité. Les troubles ont toujours eu leur origine en Indonésie. Ce n'est qu'après leur déclenchement que nous nous sommes livrés ici à quelques discussions anodines. L'été dernier, c'est du fait de la guerre en Indonésie que la question est venue devant le Conseil de sécurité. Cette fois-ci, c'est parce qu'il n'y a eu aucun progrès dans le règlement politique que la question est revenue sur le tapis.

C'est pourquoi j'estime que le Conseil ne doit pas accepter une thèse d'après laquelle moins nous en parlerons et moins nous agirons en ce qui concerne l'Indonésie, mieux cela vaudra pour ce pays. Cette thèse est insoutenable.

Ce qui compte, en effet, ce n'est pas le volume de discours ou d'activité que le Conseil consacre à l'Indonésie, mais la nature de nos paroles et de notre action en la matière. A cet égard, tous doivent faire preuve d'esprit constructif, et c'est dans

I said on a previous occasion with regard to the Indonesian question.

I feel that, at this moment, no matter how we look upon these questions, the Security Council has the right to entertain certain expectations of the Government of the Netherlands. The first rightful expectation is that the Government of the Netherlands should persist in peaceful methods of settlement. I have been surprised to find that the Republic is greatly apprehensive about the possibility of police action. That very apprehension should not have arisen. The Dutch authorities should not have furnished any grounds for such suspicions or apprehensions. I feel the Council certainly has the right to expect that the Dutch authorities should persist, under all circumstances, in seeking a settlement of this question through peaceful means.

In the second place, I think that the Security Council has the right to expect that normal economic relations between the Dutch-controlled territory and the Republic should be resumed as soon as possible. In the case of Palestine, before the truce was signed, a representative in the Council made a protest against the Arab blockade of the Jews. Here we have a case of a truce agreement signed five months ago, and during all these months of an effective truce, an economic blockade by the Dutch of the Indonesians has persisted. We are glad to hear that agreements for a resumption of economic relations are about to be signed. We hope that such agreements will be signed very soon and that there will be full agreement to cover all phases of economic life.

What has taken place in Indonesia is economic warfare by the Dutch against the Indonesians. That, I submit, is not consistent with the substance or the spirit of our resolutions or with the substance and spirit of the Charter. I think we do not step beyond the competence or the juridical basis of our handling of this question when we express to the Government of the Netherlands this hope that economic relations between the Dutch-controlled area and the Indonesian Republic should be resumed as soon and as fully as possible.

In the third place there is the question of federation. I was glad to hear that the representative of Indonesia clearly indicated today that he and his Government have no quarrel with the principle of federation; that they stand for that very principle. The Government of the Netherlands also stands for the principle of federation. Here we have the strange case of two parties quarrelling over the principle on which they agree. Of course, the quarrel is not on the principle, the quarrel is on the kind of federation.

What our Committee of Good Offices has reported is an attempt on the part of the Dutch

cet ordre d'idées que je tiens à compléter ce que j'ai dit précédemment au sujet de la question indonésienne.

J'estime que, à l'heure actuelle, quelle que soit la manière dont nous envisageons ces questions, le Conseil de sécurité est en droit d'attendre certaines choses du Gouvernement des Pays-Bas. En premier lieu, nous sommes en droit d'espérer que le Gouvernement des Pays-Bas restera fidèle aux méthodes de règlement pacifique. Je suis étonné de constater que la République craint beaucoup l'éventualité de mesures de police. Il n'aurait pas fallu que cette possibilité puisse même lui effleurer l'esprit. Les autorités néerlandaises n'auraient pas dû donner prétexte à de telles suspicions ou à de telles craintes. Le Conseil est certainement en droit d'attendre des autorités néerlandaises qu'elles continuent, en toutes circonstances, à rechercher un règlement de cette question par des moyens pacifiques.

En second lieu, je pense que le Conseil de sécurité est en droit d'attendre que les relations économiques normales reprennent aussitôt que possible entre le territoire contrôlé par les Pays-Bas et la République. Dans le cas de la Palestine, avant la signature de la trêve, un représentant auprès du Conseil a protesté contre le blocus pratiqué par les Arabes à l'égard des Juifs. Dans le cas qui nous occupe, l'accord de trêve a été signé il y a cinq mois, et, pendant toute cette période où la trêve était effectivement en vigueur, les Pays-Bas ont maintenu le blocus économique de l'Indonésie. Nous sommes heureux d'apprendre que des accords vont être signés pour la reprise des relations économiques, en espérant qu'elles le seront sans retard et que ces accords s'étendront, d'un commun accord, à tous les aspects de la vie économique.

Ce qui s'est passé en Indonésie est une guerre économique menée par les Néerlandais contre les Indonésiens. Ceci, à mon avis, n'est pas compatible avec la lettre et l'esprit de nos résolutions, ni avec la lettre et l'esprit de la Charte. Je ne pense pas que nous outrepassions les limites de notre compétence ni que nous nous écartions des principes juridiques sur lesquels se fonde notre action en la matière en exprimant au Gouvernement des Pays-Bas notre espoir d'une reprise aussi rapide et aussi complète que possible des relations économiques entre la région contrôlée par les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

Il y a, en troisième lieu, la question de la fédération. J'ai été heureux que le représentant de l'Indonésie ait clairement indiqué aujourd'hui que lui-même et son représentant ne contestent pas le principe de la fédération et qu'ils y sont même favorables. Le Gouvernement des Pays-Bas soutient également le principe de la fédération. Nous sommes donc en présence d'une situation bizarre où les deux parties sont en désaccord au sujet d'un principe auquel toutes deux souscrivent. Bien entendu, le différend ne porte pas sur le principe, mais sur la nature de la fédération.

Notre Commission des bons offices nous a fait part de ce qui constitue une tentative des auto-

authorities to create in Indonesia pro-Dutch and, more important than that, an anti-Republican federation. I think the Security Council would not step beyond its bounds of proper action if it expresses the expectation that the Dutch authorities in Indonesia in sponsoring the movement for federation should abide by the ordinary rules of democracy. A case can be made to the effect that the Dutch authorities should take the initiative. I have no quarrel with that. In their own country they have had centuries of experience in the ways of teaching the people lessons in democracy. I have no quarrel with that; that is legitimate. But we want to be sure that they are lessons in democracy and not lessons in how to defeat democracy, that the process of federation should be one of democracy. That sort of expectation is not beyond our jurisdiction.

Finally, there is the problem of union with the Netherlands. In regard to that I was very glad to hear the representative of Indonesia declare unmistakably that his Government accepts that principle. However, so far as I understand, that principle which was stated in the Linggadjati Agreement and again in the "Renville" Agreement presupposes an equal partnership. It is to be a union of two parties; it is not to be a union for the domination of Indonesia by the Dutch. Therefore, we have the right to expect that in the implementation of that principle strict observance of equality within the union should be adhered to. If the Security Council and the Committee of Good Offices in promoting a settlement in Indonesia should stand for equality within the union, I do not think they would be stepping beyond their bounds. Or, let me put it more frankly, I do not think that they would be exhibiting an unfriendly spirit towards the Netherlands. I think that the Security Council in trying to promote that principle of union with equal partnership is, in the long run, trying to be a real friend to both the Netherlands and the peoples of Indonesia.

I feel that for many reasons the Security Council is not, to date, in a position to adopt any positive action. I should like to state once and for all on behalf of my delegation that the Security Council has the right to entertain the four expectations of Dutch action in Indonesia which I have just briefly stated.

Mr. Hood (Australia): If I may say so, it seems to me that the representative of China has given a very clear and very able summary of the trends in the situation in Indonesia over the last six or seven months which have given concern to the Security Council. He expressed his summary in the positive form of the expectations which the Security Council could and should rightly hold of the Netherlands authorities in respect of the conduct of those authorities

rités néerlandaises pour créer en Indonésie une fédération pro-néerlandaise et, qui plus est, une fédération antirépublicaine. J'estime que le Conseil de sécurité n'outrepasserait pas ses attributions régulières s'il exprimait l'espoir que les autorités néerlandaises d'Indonésie, en se faisant les championnes du mouvement fédéraliste, respectent les règles ordinaires de la démocratie. On peut donc soutenir la thèse qu'il appartient aux autorités néerlandaises de prendre l'initiative. Je n'y vois pas d'objection. Elles ont su chez elles, pendant des siècles, donner au peuple des leçons de démocratie. Je n'ai pas d'objection, car cela me paraît légitime. Mais nous voulons la certitude qu'il s'agit, en l'occurrence, de leçons de démocratie et non de leçons dans l'art d'enfreindre les principes démocratiques. Nous voulons la certitude que cette fédération sera créée suivant un processus démocratique. Un tel espoir ne dépasse pas le cadre de notre compétence.

Il y a enfin le problème de l'union avec les Pays-Bas. A cet égard, j'ai été très heureux d'entendre le représentant de l'Indonésie déclarer sans équivoque possible que son Gouvernement accepte le principe. Cependant, si je comprends bien, ce principe, qui a été proclamé dans l'Accord de Linggadjati et, une seconde fois, dans l'Accord du "Renville", suppose une association dans des conditions d'égalité. Ce doit être une union entre deux parties et non pas une union pour la domination de l'Indonésie par les Néerlandais. C'est pourquoi nous avons le droit d'espérer que, dans la mise en œuvre de ce principe, on observera strictement le principe de l'égalité dans l'union. Si le Conseil de sécurité et la Commission des bons offices, en recherchant une solution au problème d'Indonésie, préconisent l'égalité dans l'union, je ne pense pas qu'ils outrepassent les limites de leur compétence. Ou, pour parler sans détour, je ne pense pas qu'ils témoignent, ce faisant, d'un esprit inamical à l'égard des Pays-Bas. Je pense, au contraire, que, en essayant de faire prévaloir le principe d'une union dans une association entre égaux, le Conseil montrera que, en fin de compte, il essaie d'agir en véritable ami à la fois des Pays-Bas et des peuples d'Indonésie.

J'estime que, pour bien des raisons, le Conseil de sécurité n'est pas aujourd'hui à même d'adopter des mesures positives. Je tiens à déclarer, une fois pour toutes, au nom de ma délégation, que le Conseil de sécurité est en droit d'attendre des Néerlandais que, sur les quatre points dont j'ai parlé brièvement, ils agissent en Indonésie comme je viens de le dire.

M. Hood (Australie) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Chine vient de résumer très clairement et avec beaucoup de talent les tendances de la situation en Indonésie qui, depuis six ou sept mois, ont été un sujet de préoccupation pour le Conseil de sécurité. Il nous a présenté un exposé dans le sens positif, en indiquant ce que le Conseil de sécurité peut attendre et est en droit d'attendre des autorités néerlandaises dans leur attitude au cours des négociations. Il

in the course of the negotiations. He might equally well have stated and summarized the same trends in a negative form, in the form of ways and means in which the Netherlands Government and the Netherlands representatives in Indonesia had in fact already failed to satisfy the expectation which the Security Council is entitled to hold.

If the situation is described in that sense it is easy to see how some of us have formed the conclusion already that the net result of these trends and the conduct of the negotiations in the hands of the Netherlands authorities has been to drive the Republic more and more into a position of relatively inferior strength and status *vis-à-vis* the Netherlands representation in that area.

It is also easy to see how such a conclusion in the minds of the representatives of the Republic has led to uncertainty and suspicion on their part; suspicion of the good faith and intentions of the other party in carrying out the spirit of the "Renville" principles.

That leads to what now appears, in looking back, to have been almost a breach of the negotiations in the course of the last month. My reading of the report of the Committee of Good Offices suggests that the Australian and United States representatives on the Committee were fully justified in stating, in serious terms, their concern at the virtual deadlock which had been reached in the discussions in the course of last month. It appears that there was in fact something approaching a complete standstill. Arising out of that, it also appears from the record before us that two members of the Committee of Good Offices proffered, on their own account, what was called a working paper, an outline of the status of the discussion which was designed to set the ball of negotiations rolling again. And we know from what was said at the last meeting of the Security Council the immediate consequences of that initiative. Unfortunately, it appeared for the time being to have made relations even more difficult than they were before.

In between the meeting of the Security Council of last week and today's meeting, it was reported that the Netherlands representative had agreed to resume negotiations under the aegis of the Committee of Good Offices. But what do we find now? It happens that for once the Security Council is in possession of precise and up-to-date information from the Committee of Good Offices. In the latest report of all, we find that when the Steering Committee of the Conference came to discuss its agenda on the resumption of negotiations, an immediate difference arose. No agreement, it appears, was reached even on whether to place on the agenda of that Conference a discussion of the Australian-United States working paper.

That is the position up to now. It is hardly a position which the Security Council can pass over without any reference whatever at its meeting of today. I am well aware of the quite valid

aurait pu faire un résumé tout aussi exact de ces mêmes tendances sous leur aspect négatif, c'est-à-dire souligner comment le Gouvernement des Pays-Bas et les représentants des Pays-Bas en Indonésie ont, en fait, déjà déçu les espoirs que le Conseil de sécurité était en droit de mettre en eux.

En présentant la situation sous ce jour, il est facile de comprendre comment certains membres du Conseil en sont arrivés à conclure que les tendances qui se sont manifestées et la manière dont les autorités néerlandaises mènent les négociations ont eu pour effet pratique de rendre de plus en plus précaire la position de la République par rapport à celle de la représentation néerlandaise dans cette région.

Il est également facile de comprendre comment cette conclusion a jeté l'inquiétude et la méfiance chez les représentants de la République, qui se demandent si l'autre partie entend rester fidèle à l'esprit dont s'inspirent les principes du "Renville".

Si l'on jette un regard en arrière, tout ceci paraît aboutir à une quasi-rupture des négociations au cours du mois dernier. En lisant le rapport de la Commission des bons offices, j'ai l'impression que les représentants de l'Australie et des Etats-Unis à la Commission avaient tout à fait raison de manifester une grave inquiétude devant l'impasse à laquelle avaient actuellement abouti les discussions au cours du mois dernier. Il semble, en effet, qu'il se soit produit une sorte d'arrêt. Il semble aussi, d'après les textes que nous avons sous les yeux, que deux membres de la Commission des bons offices ont spontanément présenté à cette occasion un document qu'on a appelé document de travail, qui résumait l'état des négociations et avait pour but d'en provoquer la reprise. Après ce qui a été dit à la dernière séance du Conseil de sécurité, nous savons quelles ont été les conséquences immédiates de cette initiative. Malheureusement, il est regrettable qu'elle ait eu pour effet d'aggraver l'état des relations entre les deux parties.

Entre sa séance de la semaine dernière et celle d'aujourd'hui, le Conseil a été informé que le représentant des Pays-Bas avait accepté de reprendre les négociations sous l'égide de la Commission des bons offices. Or, que se passe-t-il? Il se trouve que le Conseil de sécurité a reçu pour une fois de la Commission des bons offices des renseignements précis et récents. Aux dernières nouvelles, nous apprenons que, lorsque le Comité directeur de la Conférence, en discutant son ordre du jour, a abordé la question de la reprise des négociations, une divergence de vues s'est immédiatement manifestée. Aucun accord n'a été réalisé, pas même sur l'inscription à l'ordre du jour de cette Conférence de l'examen du document de travail de l'Australie et des Etats-Unis.

Voilà où nous en sommes. C'est là une situation que le Conseil de sécurité ne peut aujourd'hui passer sous silence. Je sais la valeur des objections qu'on a soulevées et qu'on soulève

objections which have been made and are being made against undue interference by the Security Council in the working of the Committee of Good Offices. It is quite apparent that if the Committee is to work effectively it must feel conscious that it retains the confidence of the Security Council and its own freedom of initiative and conduct of the discussions. None the less, the Committee has taken what is for it the unusual step of reporting immediately to the Security Council a development which has occurred on the spot, and I think we must take that action as implying the conviction of the Committee that a situation of a certain gravity has, in fact, arisen. The Committee of Good Offices has not asked for the advice or the intervention of the Security Council, but it has taken the action of reporting immediately to the Security Council the position as it is today. What is the duty of the Security Council in such a circumstance? May I make a suggestion? At the least, the duty of the Security Council in these circumstances is not merely to take note of the development which has arisen, but, through the President, to add, in any informal way which is desired, at least its own appeal to the appeal which has been made by the Chairman of the Committee of Good Offices on the spot to the two parties to find at least a formula which will enable the working paper to be discussed.

In doing that much, the Security Council will, of course, be expressing itself in no way in one direction or another on the merits of this so-called working paper. The document, of course, is not before the Security Council and the Security Council is not at this stage required to pass judgment on it. Secondly, my suggestion for appropriate notice and action by the Security Council at this point is to repeat the action, suggested, I think, by the President, of last week of sending, at once, the verbatim records of this meeting to the members of the Committee of Good Offices.

Thirdly, there is no need certainly in this case to repeat again with any emphasis the necessity of another early meeting of the Security Council so that it may be in a position to consider the purport of the reports which will undoubtedly come from the Committee of Good Offices.

Mr. JESSUP (United States of America): I should like to say just a few words with regard to the question of the negotiations in the Committee of Good Offices and the two reports which we have received from the Committee relative to the matter of the temporary discontinuance of negotiations as discussed in the Security Council's meeting of 17 June [322nd meeting]. The United States heartily welcomes the resumption of negotiations under the auspices of the Committee of Good Offices, as reported in the telegraphic communication from the Committee which is before us in document S/850.

I think that in the large perspective of the process of bringing into being an independent

encore contre toute intervention injustifiée du Conseil de sécurité dans les travaux de la Commission des bons offices. Si l'on veut que la Commission joue vraiment son rôle, il faut évidemment qu'elle ait l'impression de conserver la confiance du Conseil, sa liberté d'initiative et la conduite des négociations. Il n'en reste pas moins que la Commission, à titre exceptionnel, a rendu compte au Conseil d'un événement qui s'est produit en Indonésie, ce qui veut dire que, à son avis, il y a là un fait nouveau d'une certaine gravité. La Commission n'a pas demandé l'opinion ou l'intervention du Conseil, mais elle a pris sur elle-même de lui rendre compte immédiatement. Que doit faire le Conseil en la circonstance? Il me semble que son devoir ne consiste pas à se borner à prendre acte de la situation nouvelle, mais que le moins qu'il puisse faire est de s'associer, par l'intermédiaire de son Président, et à titre officieux si on le juge utile, à l'appel que le Président de la Commission des bons offices a adressé aux deux parties, pour trouver un moyen de discuter le document de travail.

Il est bien entendu que, en agissant ainsi, le Conseil de sécurité ne se prononcera pas sur la valeur du document de travail. Il va de soi que le Conseil n'est pas saisi de ce document et qu'il n'a pas actuellement à porter de jugement sur lui. J'ajouterai que le mieux qu'il puisse faire, en l'occurrence, est d'adresser immédiatement à la Commission le procès-verbal de la séance, comme le proposait le Président la semaine dernière.

Enfin, il me paraît superflu de dire que le Conseil doit se réunir bientôt pour examiner les rapports que la Commission des bons offices ne manquera pas de lui adresser.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai que quelques mots à dire sur les négociations de la Commission des bons offices et les deux rapports qu'elle nous a adressés sur la rupture momentanée des négociations et que le Conseil a discutés à sa séance du 17 juin [322ème séance]. Mon pays se réjouit de la reprise des négociations sous les auspices de la Commission qui nous en a informés dans un télégramme reproduit dans le document S/850.

Si nous songeons qu'il s'agit de créer une Indonésie indépendante, l'incident que nous discu-

State in Indonesia, this incident may well prove, in retrospect, to be of very slight significance. The Committee was faced with a practical difficulty and I think that this Council may well sympathize with another United Nations body which has procedural difficulties. I think that it is natural to expect that other items of like character may very well arise in the course of the negotiations in the Committee of Good Offices, as they proceed.

We have a suggestion, to which the representative of Australia has just referred. In the additional report which is before us, in document S/850/Add.1, we see that another pebble has appeared on the path of the negotiators. I think that in any such case we must count on the Governments of the parties to aid in smoothing the path which those actually participating in the negotiations find rough at any particular moment. Our interest is clearly in the success of the negotiations. It is that interest which should guide us in the conduct of our discussions, so that the negotiations will be promoted and not prejudiced by anything which we may do here. In so far as the parties are concerned, they have shown their continuing confidence in the Committee of Good Offices by resuming the negotiations. The three nations which are represented on the Committee of Good Offices have assigned able and experienced diplomats to represent them, and I am sure that the other Governments represented on that Committee have the same complete confidence in their representatives that my Government has in its representative.

We believe that the Security Council should likewise continue to place confidence in the Committee of Good Offices, which confidence, it seems to us, is again justified by the poise and the diplomacy which is illustrated in their telegram of 22 June [document S/850]. I would assume that under the present circumstances the Council would feel that it is observing a situation in which negotiations are being carried on after initial success on the part of the Committee of Good offices, which is now faced with another difficulty in regard to the formation of its agenda.

While the negotiations are in that condition, I would assume that the Security Council would be in the position of supporting the Committee of Good Offices by expressing its confidence in it and by leaving it free to bring about a further adjustment of this problem.

As I have indicated, the special concern of the Security Council is that the Committee of Good Offices should succeed in helping the parties to find agreement. We have noted in the third interim report of the Committee of Good Offices [document S/848], that the Committee of Good Offices concluded by saying that:

"In conformity with the mission of good offices entrusted to it by the Security Council and guided by the 'Renville' principles the Committee is considering further ways and means of assisting parties to this end."

ions n'a guère d'importance. La Commission s'est trouvée devant un problème de procédure, et il me semble que la sympathie du Conseil est tout acquise à un autre organisme des Nations Unies qui est en proie à des difficultés de ce genre. Il est bien normal que des difficultés de cette nature surgissent au cours des négociations de la Commission des bons offices.

Je vais faire la même proposition que le représentant de l'Australie. D'après le nouveau rapport que nous avons reçu, et qui figure dans le document S/850/Add.1, une nouvelle pierre d'achoppement vient gêner les négociateurs. Il me semble que, en pareil cas, nous devons attendre des Gouvernements des parties en cause qu'ils contribuent à aplanir les difficultés rencontrées par ceux qui participent aux négociations. Il est évidemment de notre intérêt que les négociations réussissent, et nous devons nous inspirer, dans nos débats, du souci de faciliter les négociations et d'éviter de les compromettre en quoi que ce soit. Les parties au différend ont montré, en reprenant les négociations, qu'elles faisaient toujours confiance à la Commission des bons offices. Les trois pays qui font partie de cette Commission ont choisi pour les représenter des diplomates habiles et expérimentés et je suis convaincu que les autres Gouvernements ont, comme mon pays, toute confiance en leurs représentants.

De même, le Conseil de sécurité doit continuer à accorder sa confiance à cette Commission, qui la mérite une fois de plus en raison de la pondération et la diplomatie dont fait preuve son télégramme du 22 juin [document S/850]. Dans les circonstances actuelles, le Conseil doit considérer que, dans la situation dont il suit le déroulement, la Commission a remporté un premier succès en assurant la reprise des négociations et qu'elle se heurte à une nouvelle difficulté dans l'établissement de son ordre du jour.

Dans l'état actuel des négociations, il me semble que le Conseil de sécurité peut donner son appui à la Commission des bons offices en lui exprimant sa confiance et en lui laissant toute latitude pour travailler au règlement de la question.

Comme je l'ai déjà dit, ce qui importe avant tout au Conseil de sécurité est de voir la Commission des bons offices contribuer à un accord entre les parties. Je note que la Commission conclut son troisième rapport intérimaire [document S/848] en disant:

"Conformément à la mission de bons offices dont l'a chargée le Conseil de sécurité, et s'inspirant des principes du 'Renville', la Commission étudie d'autres voies et moyens d'aider les parties à atteindre ce but."

We believe it is clear that the parties should be willing to give careful consideration to any informal suggestions consistent with the "Renville" principles put forward in good faith by the Committee of Good Offices in its efforts to find a solution to the differences between them. We hope that the next report received from the Committee of Good Offices by the Security Council will show that this principle is being followed.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): Several of the representatives who have spoken this afternoon belong to that group of members of the Security Council who seem to think that in this matter we are the villains. I am gratified to know that that one-sided view is not held by other members. In any case, we are well content to let history be our judge. Meanwhile we, the villains according to some, have made possible the resumption of contact between the parties through the good offices of the Committee.

In this connexion I should like to say this. Lest it be supposed that my Government has been the toy of some whim or caprice in this matter, let me point out that a gross breach of faith has been committed, and that this is the second time that such a thing has happened. The first occasion, it will be recalled, was during the negotiations on the "Renville" Agreement, and, as a result, it was solemnly agreed at the first meeting of the Steering Committee on 12 February this year that each delegation—and, I take it, the Committee of Good Offices itself and its international secretariat—would take steps to see to it that working papers should be kept confidential. This pact has been broken. True, the confidential document in question is not a document of the Committee of Good Offices, but stands in the name of two of its members only.

None the less, we regard this as a serious event, all the more so since, as I said, it is the second time this sort of thing has happened. In this way we do not know where we are, we cannot feel safe. It will be acknowledged by everyone that the parties, both parties and the Committee of Good Offices itself, must have the certainty that in matters of such delicacy there are no leaks of this kind. This is not the sort of matter with which one can deal in a public square, in the open market as it were.

Secrecy as an end in itself is of course objectionable, but as a means to a desirable end, in this case to agreement, it is within proper limits a necessary and useful adjunct of diplomacy. These, then, were some of the main considerations which made it imperative in the view of our delegation in Java to ask for instructions. As a result, inquiries have been conducted on our side with every despatch, and I have been informed that the outcome is to the effect that, just as the United States delegation and particularly its Chairman are not to blame, our dele-

Il faut donc que les parties soient disposées à prendre en considération toutes les propositions officielles conformes aux principes du "Renville" que la Commission des bons offices, soucieuse de trouver une solution au différend, pourrait leur présenter en toute bonne foi. J'espère que le prochain rapport que nous adressera la Commission prouvera que l'on tient compte de cette nécessité.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Parmi les membres du Conseil qui ont pris la parole cet après-midi, plusieurs appartiennent au groupe qui considère que nous avons le mauvais rôle en cette affaire. Il me plaît de constater que d'autres membres n'ont pas le même parti pris. Quoi qu'il en soit, nous laissons à l'histoire le soin de juger. Il n'en est pas moins vrai que ce sont les Pays-Bas, considérés par certains comme les auteurs de troubles, qui ont rendu possible la reprise des relations entre les parties par l'intermédiaire des bons offices de la Commission.

A ce propos, je ne voudrais pas qu'on imagine que mon Gouvernement n'a obéi, en l'occurrence, qu'à son caprice ou à sa fantaisie. Je tiens, au contraire, à souligner qu'il y a eu, pour la deuxième fois, un manquement flagrant à la parole donnée. Le premier manquement eut lieu, vous vous en souvenez, pendant les négociations relatives à l'Accord du "Renville", à la suite de quoi il a été officiellement décidé, lors de la première réunion du Comité directeur qui s'est tenue le 12 février de cette année, que chaque délégation — et, je présume, la Commission des bons offices elle-même et son secrétariat international — ferait le nécessaire pour maintenir le caractère confidentiel des documents de travail. Cet engagement n'a pas été tenu. Sans doute, le document confidentiel en question n'est pas un document de la Commission des bons offices, mais il est au nom de deux de ses membres.

Nous n'en considérons pas moins que c'est là un incident grave, d'autant plus que c'est la deuxième fois que cela arrive. Nous ne savons plus où nous en sommes, nous ne nous sentons pas en sécurité. Tout le monde reconnaît que les deux parties et la Commission des bons offices doivent avoir la certitude qu'il n'y aura pas d'indiscrétions de cette nature à propos de questions aussi délicates. Un problème comme celui-là ne peut se traiter sur la place publique.

Considéré dans l'abstrait, le principe du secret est naturellement critiquable, mais, lorsque le secret constitue un moyen d'atteindre une fin utile — et, en l'occurrence, il s'agit d'arriver à un accord — il devient, s'il est maintenu dans des limites raisonnables, un auxiliaire précieux et même indispensable de la diplomatie. Ce sont là quelques-unes des principales raisons pour lesquelles, de l'avis de notre délégation à Java, il était nécessaire de demander des instructions. De notre côté, l'enquête a été menée avec toute la diligence possible et j'apprends que, à la suite

gation and its head, and the Netherlands authorities in general, are not to blame. In addition, we have now received assurances from the Committee of Good Offices itself and its secretariat that every precaution was taken to avoid any leakage of information in connexion with the working papers of Mr. Du Bois and Mr. Critchley. Our delegation has thereupon been authorized to resume the suspended discussions on the basis of the "Renville" principles accepted unconditionally by both parties.

In the circumstances, I suggest that no more convincing manifestation of Netherlands goodwill could be made. Finally, I hope that we shall not be too easily upset if the resumed talks do not at once proceed as smoothly as we all would wish. The matter is difficult, both from the point of view of procedure and from the point of view of substance, and when we see how much time negotiations of comparable importance have taken in the course of history, I do not see any reason for apprehension or alarm. Here, as always, a sense of proportion and of perspective seems to be the best guide.

The PRESIDENT: As there are no other speakers and no draft proposal has been submitted by any member of the Security Council, I think the case will be met if I communicate with the Committee of Good Offices and send them the record of the discussions in the Security Council and at the same time ask them to continue their efforts towards the attainment of a peaceful adjustment between the parties, keeping the Security Council informed of the progress of events as they occur. Pending the receipt of such new information as would necessitate a further meeting of the Security Council, I now tentatively suggest, after consultation with the future President of the Security Council for the month to come, that the next meeting on this subject should be held on Thursday, 1 July at 2.30 p.m. If we receive some other urgent matter on the subject, an earlier meeting may be convoked if necessary. If there is no objection I shall consider this proposal adopted.

On Friday we have a meeting scheduled to discuss the trusteeship of the Pacific Islands. There has been a preliminary meeting with the committee of the Trusteeship Council on this subject and no definite agreement was reached. Therefore, I do not think that we will have much to do on the Pacific Islands on Friday, 25 June. For this reason, I propose that we put another item on the agenda for Friday. I have a letter from the General Assembly asking the Security Council to take up the question of the situation in Spain and to report to the General Assembly at its next regular session. Therefore, we shall put that item on the agenda for Friday as a

de cette enquête, il apparaît que notre délégation et son chef, et les autorités néerlandaises en général ne sont pas responsables, pas plus que ne l'est la délégation des États-Unis et son président en particulier. De plus, la Commission des bons offices et son secrétariat nous ont donné l'assurance que toutes les précautions ont été prises en vue d'éviter les indiscretions en ce qui concerne les documents de travail de M. Du Bois et de M. Critchley. Notre délégation a alors été autorisée à reprendre les discussions, qui avaient été suspendues, sur la base des principes du "Renville", que les deux parties ont acceptés sans réserve.

Ceci étant, il me semble que les Pays-Bas ne pouvaient donner une meilleure preuve de leur bonne volonté. Enfin, j'espère que nous ne nous laisserons pas émouvoir trop vite si les conversations qui ont été reprises ne suivent pas immédiatement un cours aussi légal que nous le voudrions tous. Le problème est épineux, à la fois du point de vue de la procédure et du point de vue du fond, et, à en juger d'après la durée de négociations d'importance analogue qui ont été menées au cours de l'histoire, je ne vois pas de raison de nous inquiéter ou de nous alarmer. Dans ce cas, comme toujours, on ne saurait mieux faire que de garder le sens de la relativité des valeurs et d'envisager les problèmes dans leur vraie perspective.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisqu'il n'y a pas d'autres orateurs inscrits et qu'aucun membre du Conseil n'a présenté de projet de proposition, je crois qu'il suffira que je me mette en rapports avec la Commission des bons offices et lui envoie le compte rendu des débats du Conseil de sécurité, tout en lui demandant de poursuivre ses efforts vers la réalisation d'un règlement pacifique entre les parties et de rendre compte au Conseil, au jour le jour, de l'évolution de la situation. En attendant que nous ayons reçu des renseignements nouveaux qui rendraient nécessaire la convocation d'une autre séance du Conseil, je propose, après avoir consulté le Président du Conseil de sécurité pour le mois prochain, que nous nous réunissions à nouveau pour traiter de cette question le jeudi 1er juillet, à 14 h. 30. Si nous recevons d'autres communications urgentes en la matière, nous nous réunirons, le cas échéant, avant cette date. S'il n'y a pas d'objection, je considère cette proposition comme adoptée.

La séance de vendredi sera consacrée à l'examen du régime de tutelle des îles du Pacifique. La question a déjà été examinée au cours d'une séance préliminaire tenue conjointement avec le Comité du Conseil de tutelle sans que l'on aboutisse à un accord définitif. Je ne pense donc pas que la question des îles du Pacifique nous prenne beaucoup de temps le vendredi 25 juin. C'est pourquoi je propose que nous ajoutions un autre point à l'ordre du jour de cette séance. J'ai ici une lettre de l'Assemblée générale invitant le Conseil de sécurité à examiner la question de la situation en Espagne et à faire rapport à l'Assemblée générale lors de la prochaine session ordi-

second item. We will have two matters to be discussed on Friday at 10.30 a.m., the Pacific Islands and the question of the situation in Spain.

The document concerning the situation in Spain was circulated on 12 December 1947 as document S/622. As we are trying to clear the agenda of the Security Council before the regular session of the General Assembly, we shall take this question next.

If there is no objection to this proposal, I shall consider it approved and adjourn the meeting.

The meeting rose at 6 p.m.

naire qu'elle tiendra. Nous ajouterons donc cette question à notre ordre du jour de vendredi, en tant que second point. L'ordre du jour de la séance qui se tiendra vendredi matin à 10 h. 30 comprendra donc la question des îles du Pacifique et celle de la situation en Espagne.

Le document qui se rapporte à la question de l'Espagne a été distribué le 12 décembre 1947 sous la cote S/622. Etant donné que nous nous efforçons d'épuiser l'ordre du jour du Conseil de sécurité avant la session ordinaire de l'Assemblée générale, cette question sera la prochaine à examiner.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai ma proposition comme adoptée et je lèverai la séance.

La séance est levée à 18 heures.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—

TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munskgaard
Nørregade 6
KJØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V°

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
S'GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Höfbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOĞLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—

UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM—

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER
CARDIFF, BELFAST and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YOUGOSLAVIE

Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD